



Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Avant-propos et introduction

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Avant-propos		3
Introduction	1-69	6
A. Ressources proposées	6-17	7
B. Effectifs proposés	18-29	11
C. Méthode	30-36	17
D. Présentation	37-41	18
E. Autres facteurs sous-tendant les propositions budgétaires	42-69	20
 Tableaux		
1. Budget ordinaire		31
2. Postes par source de financement		31
3. État récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009		32
4. Prévisions de dépenses, par objet de dépense		34
5. Budget ordinaire : postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 et proposés pour l'exercice biennal 2008-2009		35
6. Taux de change de diverses monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis et taux annuel d'inflation de 2006 à 2009, pour les principaux lieux d'affectation		43
7. Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2006 à 2009, pour les principaux lieux d'affectation		43

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.



8. Exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 : montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme	44
Annexes	
I. Budgétisation axée sur les résultats : définition	47
II. Programmes de travail examinés par des organes spécialisés et chapitres correspondants du budget	48
III. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les questions multisectorielles (A/60/7, chap. I)	49

Avant-propos

J'ai l'honneur de présenter le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Il constitue l'aboutissement d'un long processus qui a démarré en 2005 avec l'élaboration d'un projet de plan-programme biennal et qui s'est poursuivi en 2006 avec la formulation de propositions pour une esquisse budgétaire et avec le lancement du processus d'établissement du budget-programme. À la lecture du projet, il apparaît que les activités de l'Organisation correspondent aux priorités recensées par l'Assemblée générale, y compris celles du Document final du Sommet mondial de 2005, telles qu'elles figurent dans le plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009 et dans l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

Depuis mon entrée en fonctions en janvier 2007, je m'emploie en priorité à continuer de renforcer l'Organisation et, en particulier, à formuler de nouvelles propositions pour la rendre mieux à même d'assurer la gestion et la viabilité des missions politiques, des opérations de maintien et de consolidation de la paix et de l'appui aux activités de médiation et d'améliorer les services qu'elle fournit sur le terrain, ce qui représente un domaine essentiel et en expansion de ses activités. Cela étant, je suis également déterminé à poursuivre les nombreuses autres initiatives, engagées afin de réformer et de moderniser la gestion de notre Organisation. Il s'agit notamment de revoir le système de justice interne de l'ONU : outre les améliorations du système de justice formel qui s'imposent depuis longtemps, il convient de renforcer la capacité de régler les différends par des voies informelles afin de trouver des solutions sans tarder. Le rôle des technologies de l'information sera crucial dans les années à venir; aussi vais-je m'employer, avec l'aide du Directeur général de l'informatique, dont le poste vient d'être créé, à faire en sorte que cet outil moderne soit utilisé pour améliorer notre efficacité et notre transparence. J'ai l'intention de revoir la structure des technologies de l'information et des communications et de mettre en œuvre un progiciel de gestion intégrée ainsi que de veiller à l'adoption des normes comptables internationales du secteur public. Outre la modernisation de nos instruments et de nos systèmes, nous devons aussi améliorer sensiblement la gestion de nos ressources humaines. Il est essentiel à mes yeux d'investir dans la formation pour renforcer les compétences des fonctionnaires et dans les mécanismes en matière de ressources humaines pour attirer, former et retenir du personnel hautement qualifié.

Des programmes visant à encourager la mobilité seront mis en œuvre de manière à faire de la mobilité un aspect systématique de la carrière de tous les fonctionnaires et aussi à renforcer la souplesse et la capacité d'adaptation de l'Organisation, en préparant mieux le personnel à fonctionner dans un environnement multidisciplinaire. Les fonctionnaires se verront offrir de nouvelles possibilités de formation pour leur perfectionnement professionnel et l'organisation de leur carrière afin d'élargir et d'améliorer leurs compétences pour se préparer à de nouvelles fonctions, en travaillant dans des départements, des bureaux, des lieux d'affectation et des missions de maintien de la paix différents, ou pour pouvoir changer de groupe professionnel. L'on élargira l'accès, dans le monde, à la formation et au perfectionnement professionnel en affectant des ressources permettant un complément de formation au personnel en poste dans des lieux d'affectation difficiles ou par d'autres moyens de formation en ligne. Les politiques d'aménagement des carrières s'appuieront à la fois sur les capacités de l'Organisation et sur les capacités individuelles, afin de constituer et de préserver une fonction publique internationale hautement compétente, ayant des qualifications multiples et capable de s'adapter avec souplesse aux besoins présents et futurs de l'Organisation et, ce faisant, de répondre aux besoins et aux aspirations des fonctionnaires.

J'ai l'intention de poursuivre ce processus en 2008 tout en entamant l'élaboration des projets de plan et de budget pour la période 2010-2011. Ce sera là un budget auquel je serai encore plus étroitement associé, depuis le début du cycle budgétaire à la fin de 2007, lorsque les éléments de programme et les objectifs à plus long terme seront définis, jusqu'à la présentation des propositions

budgétaires à l'Assemblée générale. Il reste encore beaucoup à faire pour régler les questions soulevées dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans le domaine du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement ainsi que les questions intersectorielles que sont le développement durable, l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Je suis résolu à travailler avec la famille des Nations Unies afin d'appuyer les mesures qui seront requises pour créer une ONU plus cohérente et plus forte, dotée de moyens pour relever au mieux les défis du XXI^e siècle et concrétiser l'idée d'un système harmonisé et fiable. L'ONU a un rôle clef à jouer en assurant le progrès de la mise en œuvre, dans les délais fixés, des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement approuvés par la communauté internationale. S'il est essentiel de réaliser ces objectifs de développement dans le monde entier, c'est non seulement parce que des millions d'individus pourront ainsi vivre dans des conditions meilleures, plus saines et plus décentes, mais aussi parce que, par ce biais, la paix et la sécurité seront durablement instaurées dans le monde. Pour ce faire, il faut, notamment, établir une relation étroite entre la paix et la sécurité d'une part, et le développement économique et social, de l'autre. En outre, je souscris sans réserve à l'opinion du Groupe de haut niveau selon laquelle il est indispensable de consolider et de renforcer plusieurs structures dans le cadre d'une entité des Nations Unies dynamique centrée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. J'ai l'intention de poursuivre l'application de ces propositions en fonction des directives que me donnera l'Assemblée générale au sujet du rapport.

Tout en continuant de consolider le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, j'entends prendre de nouvelles initiatives afin de donner un nouvel élan aux activités de l'ONU consacrées à l'état de droit. L'appui apporté aux opérations des missions politiques spéciales sera prochainement revu dans le cadre du renforcement général des affaires politiques et des grandes orientations de l'Organisation, mon intention étant de trouver un équilibre pour ce qui est des propositions visant à renforcer les opérations de maintien de la paix.

La Commission de consolidation de la paix est sur le point de conclure sa première année de travail. Dans le but de soutenir l'œuvre pionnière de la Commission, je suis heureux de confirmer qu'un montant a été prévu pour financer le tout nouveau bureau d'appui à la consolidation de la paix, comme le prescrivent l'Assemblée générale dans sa résolution 60/180 et le Conseil de sécurité dans sa résolution 1645 (2005).

En outre, la première phase de construction du projet de plan-cadre d'équipement commencera au cours de l'exercice à venir; j'entends profiter de cette occasion pour m'assurer que notre travail se déroule dans un cadre économe en énergie et respectueux de l'environnement – une ONU « verte » –, qui devienne un modèle pour ce qui est d'appliquer les normes les plus strictes en matière de sécurité et de protection de l'environnement. J'entends par ailleurs étudier sérieusement tout autre moyen qui puisse rendre nos opérations plus respectueuses de l'environnement.

Le budget-programme est un document stratégique axé sur les objectifs des États Membres. Je me propose d'accroître la responsabilisation et la transparence de manière à inspirer à l'opinion mondiale une totale confiance et de veiller à ce que le programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 soit non seulement exécuté, mais aussi régulièrement revu et actualisé. Dans le cadre de cette responsabilisation accrue, les fonctionnaires de haut rang auront à signer un contrat individuel qui servira de base à l'évaluation de leur comportement professionnel, ce qui permettra notamment de renforcer les activités d'audit et d'enquête de façon à appliquer à l'égard de tous les fonctionnaires de l'Organisation sans exception une politique de tolérance zéro en cas d'écarts de conduite à caractère sexuel ou financier. J'ai l'intention d'appliquer toutes ces mesures dans la transparence et de mobiliser l'appui de tous, en faveur de l'action que mène l'ONU grâce à des procédures de communication et des campagnes d'information dynamiques auxquelles je participerai personnellement avec la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation.

Je crois que l'Organisation gagnerait à renouer avec sa raison d'être et à retrouver la maîtrise de ses activités, objectif que je m'emploierai à atteindre, de concert avec mes collaborateurs et l'ensemble de mon personnel. Le budget-programme constitue à mon sens une base solide sur laquelle les États Membres pourront prendre appui pour délibérer et décider de ce que seront les buts, le plan d'action et le rôle de l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2008-2009. Je le recommande à l'attention de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général



Ban Ki-moon

Introduction

1. Le présent projet de budget-programme a été établi sur la base du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2008-2009 (A/61/6/Rev.1), approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/235, et des priorités et estimations préliminaires figurant dans l'esquisse budgétaire (A/61/576), approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/254.
2. Au paragraphe 9 de la résolution 61/254, l'Assemblée générale a décidé que les priorités pour l'exercice biennal 2008-2009 seraient les suivantes : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément à ses résolutions en la matière et aux décisions prises à l'occasion de récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'aide humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; et lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.
3. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 a été établi dans l'optique de donner effet aux priorités, objectifs et mandats arrêtés par les États Membres. En conséquence, les propositions budgétaires reflètent une affectation des ressources représentant une augmentation de 21,3 millions de dollars (soit 0,5 %) en valeur réelle. Le tableau d'effectifs général sera remanié en profondeur et comptera 220 postes de plus au titre des chapitres des dépenses, pour des raisons qui tiennent à la modification en 2008-2009 de certaines stratégies et des ressources humaines correspondantes. Pour la catégorie des administrateurs, il sera ajouté 150 postes et, pour celle des services généraux, il en sera ajouté 70. Dans le cadre de ce remaniement, les domaines d'action prioritaires bénéficieront de 29,5 millions de dollars de plus et de 104 postes supplémentaires. Le tableau ci-dessous indique comment l'augmentation se répartit entre les domaines d'action prioritaires.

<i>Domaine d'action prioritaire</i>	<i>Titre ou chapitre pertinent</i>	<i>Croissance réelle (en pourcentage)</i>	<i>Nombre de postes ajoutés</i>
Maintien de la paix et de la sécurité internationales	Titre II. Affaires politiques	0,6	35
Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale en la matière et aux décisions prises à l'occasion de récentes conférences des Nations Unies	Titre IV. Coopération internationale pour le développement, et titre V. Coopération régionale pour le développement	0,5	18
Développement de l'Afrique	Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	35	1
Promotion des droits de l'homme	Chapitre 23. Droits de l'homme	18,9	36
Coordination efficace des opérations d'aide humanitaire	Chapitre 26. Aide humanitaire	4,2	3
Promotion de la justice et du droit international	Titre III. Justice internationale et droit international	2,5	12
Désarmement	Chapitre 4. Désarmement	0,5	–
Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	2,4	2

4. Dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Secrétaire général ait à cœur de renforcer l'Organisation des Nations Unies, y compris en ce qui concerne le processus de planification, de programmation et de budgétisation. Conformément à ladite résolution, les textes explicatifs du projet de budget-programme ont été élaborés strictement à partir du plan-programme biennal; ainsi, toute différence éventuelle entre le plan et les éléments de programme du projet de budget-programme sera soumise pour examen au Comité du programme et de la coordination, dans le cadre de l'exercice de ses attributions relatives au programme dans le processus de planification et de budgétisation.
5. On trouvera ci-après des renseignements sur les ressources financières et les effectifs dont l'Organisation aura besoin pour concrétiser les réalisations escomptées et se rapprocher des objectifs fixés. Sont également brièvement décrits les principales modifications des ressources et des stratégies ainsi que les autres facteurs importants qui ont influé sur le projet de budget, notamment les besoins en matière d'informatique et de formation et les mesures de renforcement de l'efficacité. En application de la résolution 58/269, les ressources prévues au titre du suivi et de l'évaluation sont indiquées.

A. Ressources proposées

6. Les ressources proposées pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élèvent à 4 195 200 000 dollars avant actualisation des coûts, le montant total de l'esquisse budgétaire, approuvé au paragraphe 7 de la résolution 61/254, étant de 4 194 700 000 dollars. Le montant demandé a été déterminé à l'issue d'un long processus d'élaboration, fondé sur un examen minutieux et des consultations approfondies avec les directeurs de programme, visant à ce que les ressources soient utilisées au mieux pour que les objectifs fixés par les États Membres soient tous atteints et les activités prescrites intégralement exécutées, avec efficacité et efficience. La budgétisation des ressources au titre des différents sous-programmes et chapitres a elle aussi été dictée par l'impératif de réalisation des objectifs et d'exécution des activités prescrites; au total, le montant demandé est de 21 300 000 dollars supérieur aux prévisions révisées pour l'exercice biennal 2006-2007, ce qui représente une augmentation de 0,5 % en valeur réelle.
7. Les montants nécessaires ont été calculés sur la base du coût pour un exercice complet des postes créés en 2006-2007 et compte tenu des dépenses non renouvelables approuvées pour cet exercice. Le budget comprend aussi un montant de 35,9 millions de dollars correspondant au coût pour un exercice complet de la création des postes dont le financement a été approuvé en 2006-2007, et un montant pour les objets de dépense autres que les postes qui n'avaient été financés que pendant une partie de l'exercice biennal 2006-2007, essentiellement pour des locaux à usage de bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (1,4 million de dollars) et pour le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé (1 million de dollars). Les dépenses non renouvelables approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007 se chiffrent à 53,1 millions de dollars et concernent essentiellement des projets ponctuels relevant du chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (22,7 millions de dollars), diverses décisions ayant une incidence sur le budget-programme approuvées pour l'exercice concernant la prestation de services de conférence au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (9 millions de dollars), et des activités inscrites au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) (6,8 millions de dollars), principalement aux fins du recensement des besoins des utilisateurs et de l'établissement du plan de mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégrée ainsi que de l'examen des dispositifs de contrôle et de gouvernance, du système interne d'administration de la justice et des politiques afférentes au budget et aux ressources humaines. Outre ces remaniements

techniques, qui sont également évoqués à la section C, le projet de budget fait apparaître un certain nombre d'aménagements importants pour l'exercice biennal à venir. Ces aménagements, qui sont exposés en détail, par sous-programme, dans les chapitres pertinents du budget, correspondent à un renforcement considérable de plusieurs domaines, et notamment des domaines suivants : capacités en matière de ressources humaines et mécanismes visant à encourager et à favoriser la mobilité, bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), programmes de fond et d'appui à mettre en œuvre à Nairobi, formation des fonctionnaires à tous les niveaux, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, capacité de l'Organisation de coordonner l'aide humanitaire, capacité de gérer les crises dans des conditions de sûreté et de sécurité, et Bureau des services de contrôle interne. Un montant de 604,1 millions de dollars a également été inscrit au budget au titre des missions politiques spéciales relevant du chapitre 3 (Affaires politiques), sur la base des ressources approuvées dans ce chapitre pour le fonctionnement des missions en cours en décembre 2006. Si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour les missions politiques spéciales, les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, s'appliqueront comme à l'accoutumée.

8. Outre l'ensemble des propositions formulées dans le projet de budget-programme, l'Assemblée générale examinera en parallèle d'autres questions cruciales. Ces questions sont étudiées à part dans un certain nombre de rapports parus, ou à paraître, où sont exposées des approches et des solutions qui lui sont soumises pour examen. Les décisions que prendra l'Assemblée à ce sujet s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009. Ces questions cruciales concernent, notamment, le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de paix, le système d'administration de la justice à l'ONU, la mise en place d'un progiciel de gestion intégrée, la création d'un dispositif de continuité des opérations et de reprise après un sinistre et les estimations révisées découlant de la décision 3/104 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa troisième session. En outre, si le projet de budget-programme prévoit des ressources pour renforcer sensiblement le Bureau des services de contrôle interne, une évaluation complète n'a pas encore été effectuée pour déterminer quelles réformes il pourrait être nécessaire d'opérer, dans les départements et bureaux, pour intensifier les activités de contrôle. Le personnel en poste devrait pouvoir en partie se charger des activités supplémentaires dans le cadre de ses attributions ordinaires; toutefois, étant donné leur ampleur, il faudra probablement revoir les dispositions prises à cet égard à la lumière de l'expérience.
9. Le tableau ci-après indique la répartition par titre du budget des ressources prévues pour l'exercice 2008-2009 et, à des fins de comparaison, celle du montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007.

(En dollars des États-Unis)

Titre	Montant révisé	Augmentation		Montant des
	des crédits ouverts 2006-2007	(réduction) Montant	Pourcentage	ressources prévues (avant actualisation) 2008-2009
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	679 516,2	(16 840,3)	(2,5)	662 675,9
II. Affaires politiques	810 188,8	5 102,8	0,6	815 291,6
III. Justice internationale et droit international	78 938,0	1 934,8	2,5	80 872,8
IV. Coopération internationale pour le développement	378 253,8	935,4	0,2	379 189,2
V. Coopération régionale pour le développement	439 565,1	3 277,1	0,7	442 842,2
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	220 882,5	21 485,2	9,7	2 452 367,7
VII. Information	178 851,8	497,2	0,3	179 349,0
VIII. Services communs d'appui	527 978,2	9 295,1	1,8	537 273,3
IX. Contrôle interne	31 545,2	7 223,7	22,9	38 768,9

Avant-propos et introduction

Titre	Montant révisé des crédits ouverts 2006-2007	Augmentation (réduction)		Montant des ressources prévues (avant actualisation) 2008-2009
		Montant	Pourcentage	
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	101 278,1	4 039,9	4,0	105 318,0
XI. Dépenses d'équipement	78 532,0	(23 374,5)	(29,8)	55 157,5
XII. Sûreté et sécurité	195 537,8	1 332,4	0,7	196 870,2
XIII. Compte pour le développement	16 480,9	–	–	16 480,9
XIV. Contributions du personnel	436 347,5	6 438,3	1,5	442 785,8
Total	4 173 895,9	21 347,1	0,5	4 195 243,0

10. Le projet du budget pour 2008-2009 s'élève, avant actualisation des coûts, à 4 195 200 000 dollars; calculé aux taux préliminaires de 2008-2009, il se monterait à 4 395 600 000 dollars. Au stade actuel du cycle d'élaboration et d'approbation du budget, l'actualisation des coûts repose sur les taux de change utilisés dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (A/61/593 et Add.1), approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/252, et sur des hypothèses relatives à l'inflation qui postulent pour 2008 et 2009 des taux identiques à ceux de l'exercice 2006-2007. Selon la pratique et la méthode établies, le projet de budget-programme pour 2008-2009 sera à nouveau actualisé avant que l'Assemblée générale ne l'adopte à sa soixante-deuxième session. À ce moment-là, il sera tenu compte des données les plus récentes sur l'inflation, les résultats des enquêtes sur les conditions d'emploi et l'évolution des indices d'ajustement enregistrée en 2007, de même que des taux de change opérationnels les plus récents. Les paragraphes 32 à 36 indiquent les incidences de l'actualisation des coûts sur le projet de budget, au stade actuel.
11. Le tableau ci-dessous met en regard les ressources proposées dans le présent projet et les enveloppes approuvées pour les derniers exercices biennaux :

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice 2006-2007
2004-2005 (montant révisé des crédits ouverts)	3 608,2	–
2006-2007 (montant révisé des crédits ouverts)	4 173,9	565,7
2008-2009 (esquisse budgétaire)	4 194,7	20,8
2008-2009 (montant proposé avant actualisation des coûts)	4 195,2	21,3
2008-2009 (montant proposé, après actualisation préliminaire aux taux de 2008-2009)	4 395,6	221,7

12. Les recettes pour l'exercice biennal 2008-2009 sont estimées à 515,3 millions de dollars, contre 486,4 millions de dollars en 2006-2007, soit une augmentation de 28,9 millions de dollars.
13. Les propositions pour 2008-2009 sont décrites en détail dans chaque chapitre du budget-programme. Au total, il est proposé des augmentations s'élevant en valeur réelle à 63,3 millions de dollars et se répartissant entre 27 chapitres, et des diminutions de 42 millions de dollars se répartissant entre 5 chapitres; un crédit supplémentaire d'un montant net de 21 347 100 dollars est donc demandé. Dans le cadre de chaque programme, des ressources ont été transférées de certains sous-programmes à d'autres pour que les objectifs fixés puissent être atteints et les activités prescrites exécutées. L'analyse des variations fait apparaître, pour les 205 sous-programmes que compte le budget, des augmentations au titre de 119 sous-programmes, pour un total de

122,1 millions de dollars, et des diminutions au titre de 86 sous-programmes, pour un total de 100,8 millions de dollars. Une autre mesure de l'ampleur des réaffectations est le nombre de postes transférés. Sur un total de 9 676 postes inscrits au budget-programme de l'exercice en cours pour les chapitres des dépenses, il est proposé d'en transférer 300, soit 3,1 %, ou bien au sein d'un même chapitre, ou bien d'un chapitre à un autre.

14. Le Secrétaire général a présenté un rapport intitulé « Bilan des mesures d'amélioration de la gestion » (A/62/69), dans lequel il rend systématiquement compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion et des mesures complémentaires qu'il a inscrites dans sa stratégie de renforcement de l'efficacité de l'Organisation pour aider celle-ci à mieux s'acquitter de sa mission et à donner effet aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le projet de budget pour 2008-2009 prévoit la poursuite des mesures visant à renforcer l'efficacité et l'efficience avec lesquelles les programmes sont mis en œuvre et à rationaliser l'utilisation des ressources correspondantes.
15. Dans le même ordre d'idées, et conformément à l'objectif général du programme 24 (Services de gestion et d'appui), le budget-programme comporte des propositions qui ont pour but d'améliorer l'efficacité de l'Organisation en ce qui concerne la gestion de ses ressources dans les domaines des finances, des ressources humaines et des services d'appui, de soutenir les mécanismes intergouvernementaux de l'Organisation, d'assurer le financement des programmes et activités prescrits et d'appuyer l'exécution de ces programmes et activités. Les ressources prévues au chapitre 28 (Services de gestion et d'appui), se chiffrent à 537,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 9,3 millions de dollars. Ce montant, ainsi que les ajustements correspondants au niveau des sous-chapitres, tiennent compte de la nécessité d'appuyer l'exécution des programmes et activités prescrits, notamment de poursuivre les réformes au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Il est proposé de former le personnel en vue de la mise en œuvre d'ici à 2010 des normes comptables internationales du secteur public et de renforcer la capacité générale en matière de formation et de ressources humaines ainsi que les mécanismes visant à encourager et à favoriser la mobilité. Les installations et les services informatiques apporteront l'appui requis pour la mise en œuvre des stratégies et activités prévues. En particulier, les dispositions prises pour appliquer le progiciel de gestion intégrée et l'état d'avancement des travaux de la première phase de construction du projet de plan-cadre d'équipement au Siège feront l'objet d'un rapport séparé. Les ressources demandées permettront également de renforcer l'appui apporté par l'Office des Nations Unies à Genève au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de poursuivre la consolidation des dispositions financières de l'Office des Nations Unies à Nairobi.
16. Outre les réaffectations de ressources et les mesures de renforcement de l'efficacité, on notera l'importance qui continue d'être attachée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 à l'application de l'article 5.6¹ et de la règle 105.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes (ST/SGB/2000/8) et aux questions plus larges ayant trait au classement et à la quantification des produits. Au total, 2 111 produits exécutés en 2006-2007 ont été supprimés en 2008-2009, à l'issue d'un examen tendant à ce que seuls des produits indispensables à la concrétisation des réalisations escomptées soient programmés pour 2008-2009. Les produits supprimés sont indiqués dans chaque chapitre et on trouvera ci-après le décompte, par chapitre, des produits exécutés en 2006-2007 qui ne seront pas reconduits en 2008-2009.

¹ Dans le cadre du projet de budget-programme, le Secrétaire général remet à l'Assemblée générale la liste, dûment justifiée, des produits prévus dans le budget-programme de l'exercice précédent qui, à son avis, peuvent être éliminés et n'ont par conséquent pas été inclus dans le projet de budget-programme.

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nombre de produits qui ont été éliminés</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	55
4. Désarmement	84
5. Opérations de maintien de la paix	9
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4
8. Affaires juridiques	5
9. Affaires économiques et sociales	321
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	4
12. Commerce et développement	53
14. Environnement	79
15. Établissements humains	566
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	41
17. Développement économique et social en Afrique	237
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	76
19. Développement économique et social en Europe	22
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	235
21. Développement économique et social en Asie occidentale	48
23. Droits de l'homme	184
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	8
25. Réfugiés de Palestine	1
26. Aide humanitaire	3
27. Information	30
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	4
29. Contrôle interne	41
Total	2 111

17. Après avoir examiné les résultats de l'évaluation externe du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/245, a demandé, notamment, qu'il soit procédé à une étude portant sur la gestion axée sur les résultats de l'ONU. Cette étude traitera des conditions essentielles qui doivent être réunies pour que ce modèle de gestion puisse être utilement appliqué, notamment de la nécessité de disposer d'indicateurs fiables, d'analyser et d'exploiter judicieusement les données sur les résultats, et de veiller à la transparence et au respect du principe de responsabilité. Les dispositions à prendre pour établir le rapport sur l'exécution des programmes seront étudiées dans le contexte de l'examen des conclusions de l'étude, qui seront présentées à l'Assemblée générale, pour examen, à sa soixante-deuxième session.

B. Effectifs proposés

18. Il est proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 d'inscrire un nombre total de 9 896 postes aux chapitres des dépenses, contre 10 021 postes pour l'exercice 1996-1997 et 9 676 postes pour l'exercice 2006-2007. L'effectif prévu pour l'exercice 2008-2009 représente une augmentation de 220 postes par rapport à celui qui avait été approuvé pour l'exercice 2006-2007. Comme le montre le tableau ci-dessous, il est proposé de supprimer 35 postes, d'en créer 248 autres, et de convertir en postes permanents 7 postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). En outre, il est proposé de transformer deux postes temporaires en postes permanents, changement de statut qui n'aurait pas d'incidence sur le nombre total et le coût des postes. Enfin, il est proposé de reclasser six postes.

Introduction

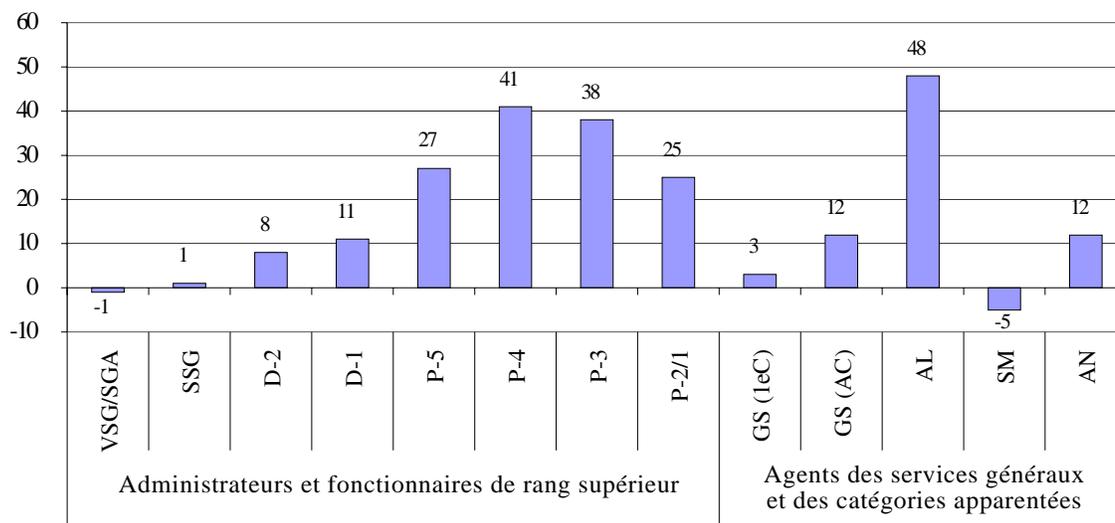
	<i>Nombre de postes</i>
Postes approuvés pour l'exercice 2006-2007	9 676
Postes proposés pour l'exercice 2008-2009	9 896
Variation	220
Postes supprimés	(35)
Postes nouveaux	248
Postes convertis	7

19. La répartition des postes par titre du budget est la suivante :

<i>Titre</i>	<i>2006-2007</i>	<i>Augmentation/réduction</i>		<i>2008-2009</i>
		<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	2 065	6	0,3	2 071
II. Affaires politiques	750	35	4,7	785
III. Justice internationale et droit international	242	12	5,0	254
IV. Coopération internationale pour le développement	1 204	4	0,3	1 208
V. Coopération régionale pour le développement	1 881	14	0,7	1 895
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	456	41	9,0	497
VII. Information	748	-	-	748
VIII. Services communs d'appui	1 303	46	3,5	1 349
IX. Contrôle interne	91	54	59,3	145
XII. Sûreté et sécurité	936	8	0,9	944
Total	9 676	220	2,3	9 896

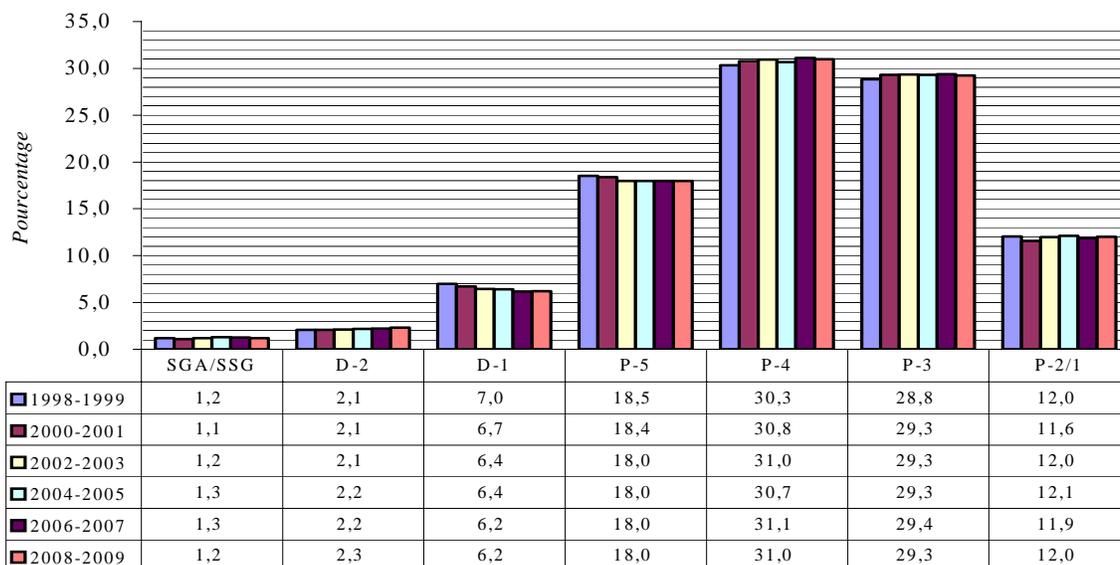
20. Il a été procédé à un examen approfondi des ressources humaines de façon que les fonctions soient parfaitement adaptées aux stratégies arrêtées pour l'exercice 2008-2009. Les changements proposés se traduisent dans le tableau d'effectifs par d'importants transferts de certaines catégories et de certaines classes à d'autres. Le graphique ci-après fait apparaître les besoins divers des nombreux programmes ainsi que les efforts déployés pour équilibrer les effectifs de l'exercice biennal 2008-2009.

Variation nette du nombre de postes, par classe, entre les exercices 2006-2007 et 2008-2009



21. Comme par le passé, il a été procédé à une évaluation minutieuse de la répartition des postes en vue d'éviter le risque d'un excès de postes aux échelons supérieurs et de veiller à ce que les changements proposés ne déséquilibrent pas l'ensemble de la pyramide. Comme le montre le graphique ci-après, la répartition par classe des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur est restée globalement stable au fil des ans, en particulier aux échelons supérieurs. La proportion de postes des classes P-5 et D-1 est en baisse constante depuis l'exercice biennal 1998-1999, étant passée de 25,5 % à 24,2 %, tandis que la proportion de postes des classes P-1/2 à P-4 est en augmentation, étant passée pour sa part de 71,1 % à 72,3 %.

Répartition des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, par classe, pour l'exercice biennal 2008-2009 et les cinq exercices précédents



Services généraux et catégories apparentées

22. Pour ce qui est des postes d'agent des services généraux, on s'est efforcé en particulier de répondre aux préoccupations de l'Assemblée générale concernant le ratio agents des services généraux/administrateurs, en tenant compte de l'impact sur l'Organisation des investissements dans les nouvelles technologies et en ne perdant pas de vue que les mandats et les programmes de travail exécutés dans les différents lieux d'affectation sont distincts. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Investir dans le capital humain » (A/61/255 et Add.1), le Bureau de la gestion des ressources humaines continuera de créer des programmes de perfectionnement professionnel à l'échelle du Secrétariat et de les améliorer, et il organisera en particulier à l'intention du personnel des services généraux et des catégories apparentées des ateliers portant expressément sur l'organisation des carrières, afin de permettre l'acquisition de nouvelles compétences, d'encourager un changement de mentalité et de faire prendre conscience des avantages de la mobilité. Les centres d'information sur les carrières continueront à fournir des services aux fonctionnaires, notamment en leur donnant des conseils individuels et en leur offrant la possibilité de mettre à l'essai leurs compétences et de consulter un large assortiment de livres, de vidéos, de sites Web et d'autres supports d'étude personnelle concernant l'organisation des carrières.
23. Les propositions pour l'exercice biennal 2008-2009 font apparaître une diminution du ratio agents des services généraux/administrateurs. La tendance à la réduction de la proportion d'agents des services généraux dans l'effectif total autorisé persiste donc, comme l'indique le tableau ci-après.

	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009
Agents des services généraux et des catégories apparentées ^a	5 120	5 207	5 237	5 575	5 522	5 592
Effectif total	8 741	8 989	9 062	9 538	9 676	9 896
Pourcentage d'agents des services généraux dans l'effectif total	58,6	57,9	57,8	58,5	57,1	56,5
Ratio agents des services généraux/administrateurs	1,41	1,38	1,37	1,41	1,33	1,30

^a Les catégories apparentées sont les suivantes : Service de sécurité, corps de métier, Service mobile, catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national et catégorie des agents recrutés localement.

24. L'augmentation nette de 70 postes d'agent des services généraux, dont le nombre passerait de 5 522 pour l'exercice 2006-2007 à 5 592 pour l'exercice 2008-2009, s'explique par la suppression de 28 postes (23 postes permanents et 5 postes temporaires), la conversion de 3 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et la création de 95 nouveaux postes. Ces propositions sont récapitulées ci-après :
- a) Vingt-huit postes seraient supprimés aux chapitres 1^{er} à 3, 5, 17 à 20, et 27, compte tenu des gains de productivité obtenus grâce à l'informatisation des tâches, notamment dans les services de conférence. Il est également proposé de supprimer des postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées de façon à créer 12 postes d'administrateur recruté sur le plan national, dont 10 postes permanents et 2 postes temporaires, en application de la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/60/7), selon laquelle il importe de déployer des efforts soutenus pour attirer et recruter cette catégorie de personnel partout où cette solution s'avère pratique et faisable, comme dans les commissions régionales, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et dans les centres d'information des Nations Unies;

- b) Trois postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) seraient convertis au chapitre 3 (Affaires politiques) dans le cadre des propositions visant à doter le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des effectifs nécessaires;
- c) Quatre-vingt-quinze nouveaux postes sont prévus aux chapitres 1^{er}, 3, 5, 7, 17, 18, 20, 23, 27, 28B, 28G, 29 et 33. Il est notamment proposé de créer des postes d'administrateur recruté sur le plan national, parallèlement aux suppressions visées à l'alinéa a) ci-dessus, de continuer à accroître la part des dépenses de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de celles du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme imputée au budget ordinaire, et de créer, au titre de la catégorie des agents des services généraux recrutés localement, des postes d'assistant de liaison au Groupe d'observation des Nations Unies au Liban ainsi que des postes à caractère administratif ou logistique à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

- 25. L'augmentation nette de 150 postes, dont le nombre total passerait de 4 154 pour l'exercice 2006-2007 à 4 304 pour l'exercice 2008-2009, est essentiellement imputable au renforcement des effectifs dans la catégorie des administrateurs dans les secteurs clefs. La proposition tendant à créer 25 P-2 et 38 P-3 témoigne des efforts concrets que l'Organisation déploie en permanence pour redynamiser le Secrétariat en rajeunissant ses effectifs d'administrateurs auxiliaires. Par ailleurs, il est proposé d'accroître le nombre de P-4 et de P-5 de 41 postes et 27 postes, respectivement, de créer 8 nouveaux postes D-2, 11 nouveaux postes D-1 et un nouveau poste de Sous-Secrétaire général. On se prononcera sur le maintien après décembre 2008 d'un poste de Secrétaire général adjoint une fois que le mandat confié à son titulaire aura été examiné.
- 26. L'augmentation nette de 11 postes D-1 résulte des diverses propositions faites aux chapitres 3, 15, 20, 21, 23, 28B et 29, qui sont décrites en détail ci-après :
 - a) Au chapitre 3 (Affaires politiques), il est proposé de convertir un poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en un poste D-1 de façon à doter le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des effectifs voulus. En outre, un poste D-1 de Directeur du Groupe de l'appui à la médiation serait créé en vue de renforcer l'élaboration des stratégies et politiques générales du Département des affaires politiques en matière de médiation;
 - b) Au chapitre 15 (Établissements humains), la réduction d'un poste D-1 s'explique par le reclassement à D-2 de ce poste, étant donné que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains est devenu un programme à part entière, désormais représenté au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), au Comité de haut niveau sur les programmes, au Groupe des Nations Unies pour le développement, au Comité exécutif pour les affaires humanitaires, au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et au sein d'autres organes de haut niveau des Nations Unies chargés de la coordination interinstitutionnelle;
 - c) Au chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), il est envisagé de reclasser à D-1 un poste P-5 dont le titulaire dirigerait la Division de la participation des femmes au développement, qu'il est proposé de créer en remplacement du Groupe du même nom, et faciliterait la tenue de dialogues sectoriels généraux, en particulier entre les organes nationaux chargés de la promotion de la femme, les bureaux nationaux de statistique et les ministères des affaires sociales, de même qu'il répondrait aux demandes croissantes des États membres de la Commission économique pour

- l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) concernant la fourniture de services à plus forte valeur ajoutée dans le domaine de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes;
- d) Au chapitre 21 (Développement économique et social en Asie occidentale), il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 l'actuel poste de secrétaire de la Commission, compte tenu du regroupement des fonctions d'assistant spécial du Secrétaire exécutif et de celles de secrétaire de la Commission, comme dans les autres commissions régionales;
 - e) Au chapitre 23 (Droits de l'homme), la création de quatre postes D-1 de haut responsable témoigne du renforcement général de la structure du Haut-Commissariat aux droits de l'homme aux échelons supérieurs. Les titulaires de ces postes exerceraient respectivement les fonctions de Directeur adjoint de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique, de Chef de cabinet du Haut-Commissaire, de chef du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination récemment créé et de chef du Service du Conseil des droits de l'homme;
 - f) Au chapitre 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), il est proposé de créer un poste D-1 dont le titulaire dirigerait le Service de l'informatique financière mis en place récemment, l'objectif étant d'en améliorer le fonctionnement grâce à la centralisation de la gestion, à la formation interdisciplinaire du personnel, à la constitution de ressources auxiliaires pour les systèmes essentiels, au renforcement de la coordination de la formation continue et à l'élaboration d'un projet cohérent de stratégie informatique visant à guider les efforts du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité en matière de mise au point, d'assistance et de maintenance pour ce qui touche aux systèmes financiers;
 - g) Au chapitre 29 (Contrôle interne), la création de trois postes D-1 permettrait de renforcer la gestion des opérations d'audit à New York et à Nairobi ainsi que le corps d'enquêteurs à New York.
27. La création de huit nouveaux postes D-2 résulte des propositions faites aux chapitres 2, 3, 15, 23, 28B, 28C et 29. Ces propositions sont les suivantes :
- a) Au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), il est proposé de créer un poste D-2 de Directeur du Service de la planification centrale et de la coordination de façon à permettre une concertation plus étroite en matière de gestion des réunions et de la documentation entre les quatre lieux d'affectation, à la fois au niveau des départements et à l'échelle mondiale;
 - b) Au chapitre 3 (Affaires politiques), il est prévu de convertir un poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en un poste D-2 au titre des propositions susmentionnées, de façon à doter le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des effectifs voulus;
 - c) Au chapitre 15 (Établissements humains), le reclassement à D-2 d'un poste D-1 s'explique par le fait que les attributions correspondantes ont été étoffées, étant donné que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains est devenu un programme à part entière, désormais représenté au CCS, au Comité de haut niveau sur les programmes, au Groupe des Nations Unies pour le développement, au Comité exécutif pour les affaires humanitaires, au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et au sein d'autres organes de haut niveau des Nations Unies chargés de la coordination interinstitutionnelle;
 - d) En ce qui concerne le chapitre 23 (Droits de l'homme), il est proposé de créer au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le cadre du renforcement de sa structure aux échelons supérieurs, deux postes D-2 de Directeur de la Division des opérations

- hors siège et de la coopération technique et de Directeur de la Division des procédures spéciales;
- e) Au chapitre 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), il est proposé de créer un poste D-2 dont le titulaire dirigerait le Bureau du Contrôleur adjoint, qui serait rétabli dans un souci de renforcement de la gestion d'ensemble du Bureau;
 - f) Au chapitre 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines), il est proposé de créer un poste D-2 dont le titulaire assurerait la gestion et la coordination des activités de la Division du recrutement et des affectations mise en place dernièrement;
 - g) Au chapitre 29 (Contrôle interne), un poste D-2 serait créé de façon à donner davantage encore la priorité à l'inspection et à l'évaluation dans le cadre du renforcement du Bureau des services de contrôle interne.
28. Le fait que les effectifs inscrits au chapitre 3 comptent un poste de Sous-Secrétaire général de plus que pour l'exercice précédent résulte de la proposition de convertir sept postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents au Bureau d'appui à la consolidation de la paix.
29. La réduction d'un poste de Secrétaire général adjoint au chapitre premier résulte des dispositions concernant le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, en vertu desquelles les activités du Bureau seront financées jusqu'en décembre 2008 au moyen des ressources du budget ordinaire, conformément à la résolution 60/231 de l'Assemblée générale. Ces dispositions prévoient que la décision concernant le financement du Bureau après décembre 2008 sera prise une fois que l'Assemblée aura examiné le mandat du Représentant spécial.

C. Méthode

30. La méthode employée pour calculer les montants à inscrire au budget-programme n'a pas changé par rapport à celle qui a été appliquée lors de l'exercice biennal précédent, et qui avait été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A. Suivant cette méthode, les montants révisés des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours, approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 61/253, ont servi de point de départ, c'est-à-dire de données de base pour la mesure des variations.
31. Les augmentations et les réductions proposées ont été mesurées par rapport aux montants révisés des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007, les changements qu'il est proposé d'apporter au budget de cet exercice étant indiqués. Ces changements s'expliquent notamment par des ajustements liés à des crédits non renouvelables demandés pour l'exercice biennal en cours, ainsi que par des augmentations automatiques résultant du financement sur l'ensemble de l'exercice biennal 2008-2009 de nouveaux postes inscrits aux chapitres 1^{er} à 4, 7 à 16, 18, 20, 21, 23, 25 à 27, 28, 33 et 35, approuvés par l'Assemblée générale et budgétisés pour l'exercice 2006-2007 avec un taux d'occupation des postes en raison des délais de recrutement, de 50 % pour les administrateurs et de 65 % pour les agents des services généraux. Les changements sont présentés sur la même base que les montants révisés des crédits ouverts pour que l'on puisse déterminer le taux de croissance réel des ressources. Dans le solde des variations interviennent, pour ce qui est des augmentations, un montant de 35,9 millions de dollars correspondant au coût sur un exercice complet de postes approuvés pour l'exercice 2006-2007 et, pour ce qui est des réductions, un montant de 53,1 millions de dollars correspondant à des crédits non renouvelables approuvés pour l'exercice 2006-2007. Des montants ont également été prévus au titre des autres objets de dépense financés pendant une partie seulement de l'exercice biennal 2006-2007, essentiellement liés à l'utilisation de locaux à usage de bureaux par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme

(1,4 million de dollars) et à la tenue par l'ONU du Registre des dommages (1 million de dollars). Les crédits ouverts et les variations (augmentations/réductions) sont ensuite actualisés compte tenu des prévisions relatives à l'inflation.

32. En ce qui concerne l'actualisation des coûts, des ajustements ont dû être effectués pour établir aux prix de 2008-2009, sur la base des taux de change applicables (voir tableau 6), les montants révisés des crédits ouverts et ceux des augmentations ou des diminutions proposées. Le montant estimatif prévu à ce titre est de 200,4 millions de dollars.
33. Pour les traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, les ajustements ont été effectués en fonction de l'évolution des indices d'ajustement prévue pour 2007 (voir le tableau 7). Pour les traitements des agents des services généraux, les montants ont été actualisés sur la base des prévisions relatives à l'ajustement au coût de la vie, qui reposent sur les taux d'inflation prévus.
34. En ce qui concerne les taux de vacance de postes pour 2008-2009, il est proposé, pour les postes stables, des taux uniformes de 4,9 % pour les administrateurs et de 1,5 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Ces taux, approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, ont été conservés pour l'exercice biennal 2008-2009.
35. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées en pourcentage des traitements nets, pour chaque lieu d'affectation. Elles couvrent les allocations et indemnités et les frais afférents aux nominations, aux transferts et aux cessations de service.
36. Le budget étant libellé en dollars des États-Unis, les variations de la valeur du dollar par rapport aux autres monnaies peuvent avoir une incidence considérable sur les dépenses faites dans ces monnaies. On n'a pas essayé de prévoir cette évolution au stade de l'actualisation. Les ajustements nécessités par les fluctuations monétaires seront effectués en décembre 2007 suivant les procédures en vigueur.

D. Présentation

Cadre logique

37. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 est présenté en application des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ainsi que des dispositions de la résolution 58/269. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée générale a décidé que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seraient identiques à ceux figurant dans le plan-programme biennal. Les textes explicatifs renvoient à la vue d'ensemble et aux éléments composant le cadre logique, à savoir les objectifs de l'Organisation, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, tels qu'approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 61/235 et repris dans le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2008-2009.
38. Par sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de faire figurer dans l'introduction des fascicules du budget des renseignements sur les mandats nouveaux ou modifiés qu'elle aurait approuvés après l'adoption du plan-programme biennal. Elle a prié en outre le Comité du programme et de la coordination d'examiner, dans l'exercice de ses attributions relatives au programme dans le cadre du processus de planification et de budgétisation, les aspects relatifs au programme des mandats nouveaux ou modifiés visés plus haut, ainsi que tout écart apparaissant entre le plan-programme biennal et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme. De tels écarts, qui sont le résultat de mandats nouveaux ou modifiés sont apparus aux chapitres 3 (Affaires politiques), 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 9 (Affaires économiques et sociales), 12 (Commerce et développement),

14 (Environnement), 15 (Établissements humains), 17 (Développement économique et social en Afrique), 28 (Services de gestion et d'appui) et 29 (Contrôle interne). En application de la résolution 58/269, ces écarts seront signalés au Comité du programme et de la coordination pour examen.

39. Les termes et les notions clés de la budgétisation axée sur les résultats sont expliqués dans un glossaire qui figure à l'annexe I. Dans chaque chapitre du budget, on trouve les renseignements suivants concernant les programmes :

- Objectifs de l'Organisation
- Réalisations escomptées
- Indicateurs de succès

Mesure des résultats (données de départ et objectifs)

2004-2005

2006-2007 (estimation)

2008-2009 (objectif)

- Facteurs externes
- Produits

Renseignements financiers

40. Les renseignements financiers suivants figurent, comme auparavant, dans le projet de budget-programme :

- Dépenses de 2004-2005
- Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007 (voir la résolution 61/253)
- Changements proposés pour 2008-2009 par rapport aux crédits ouverts pour 2006-2007 (montant et pourcentage)
- Total des ressources nécessaires pour 2008-2009, avant actualisation des coûts
- Actualisation des coûts en fonction des taux préliminaires de 2008-2009
- Prévisions de dépenses pour 2008-2009

Autres questions

41. Outre les questions de présentation habituelles qui sont abordées ci-dessus, le présent document comprend deux annexes relatives aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'annexe II contient des renseignements sur les chapitres du budget pour lesquels le programme de travail a été examiné par des organes spécialisés (voir A/60/7, par. 18) et l'annexe III un récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif sur des questions intersectorielles abordées au chapitre premier de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/60/7, par. 34). On notera que si l'annexe III résume les mesures de suivi prises en relation avec les questions soulevées par le Comité consultatif, un certain nombre de questions concernant les ressources humaines ont été traitées séparément dans des rapports relatifs à la réforme des ressources humaines et à des sujets connexes et ne sont donc pas abordées dans cette annexe.

E. Autres facteurs sous-tendant les propositions budgétaires

42. On trouvera ci-après une description détaillée d'un certain nombre d'autres facteurs qui sous-tendent les propositions budgétaires pour l'exercice 2008-2009.

Arrangements en vigueur à Nairobi

43. Dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation. Depuis, en vue de réduire les dépenses administratives qui viennent en déduction des ressources disponibles pour les activités de fond du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'ONU-Habitat, le Secrétaire général s'est engagé à augmenter progressivement la part des ressources inscrites au budget de l'Office qui relève du budget ordinaire.
44. Dans la section I de sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait l'intention de continuer à renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'a engagé instamment à accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office au cours des futurs exercices biennaux, afin que celui-ci puisse exécuter intégralement les programmes et activités relevant de son mandat.
45. Conformément aux directives données par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/220, 57/292 et 58/270 et par suite de l'engagement du Secrétaire général d'augmenter encore la part des dépenses de l'Office des Nations Unies à Nairobi devant être financée au moyen du budget ordinaire, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 fait apparaître une augmentation du montant total des ressources de 5,7 millions de dollars, soit 7,4 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007, pour les programmes de fond et les activités d'appui à Nairobi.
46. L'augmentation des ressources prévues au titre des services de conférence (au chapitre 2) et de l'appui administratif (au chapitre 28G) représente 6,9 millions de dollars. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction de 1,3 million de dollars au chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), principalement liée au non-renouvellement des ressources allouées à l'installation d'un système d'extinction automatique d'incendie dans les sous-sols, du réaménagement et de la rénovation des espaces de stationnement et d'autres gros travaux d'entretien. Le montant prévu doit permettre de financer la création de 43 nouveaux postes inscrits au budget ordinaire afin de fournir des services administratifs et des services de conférence à Nairobi, en remplacement des 41 postes précédemment financés au moyen des fonds extraordinaires du PNUE et d'ONU-Habitat.
47. Suite aux changements susmentionnés, les ressources extrabudgétaires du PNUE et d'ONU-Habitat ainsi libérées ont été réaffectées aux activités de fond de ces deux programmes. Par ailleurs, compte tenu de l'importance accordée dans le plan-programme biennal pour la période 2008-2009 à la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux textes issus des récentes conférences des Nations Unies, les ressources du budget ordinaire prévues pour le PNUE et pour ONU-Habitat sont aussi en augmentation, respectivement, de 1,3 et 0,7 %.
48. Grâce aux mesures prises progressivement en vue de renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi depuis l'exercice biennal 1998-1999, la part des ressources provenant du budget ordinaire sera portée, pour l'exercice biennal 2008-2009, à 63 % du total des ressources inscrites au chapitre 28G et à 58,9 % des ressources inscrites au chapitre 2 pour les services de conférence à Nairobi.

49. Au total, les ressources prévues au titre des chapitres 1^{er}, 2, 14, 15, 28G, 32 et 33 font apparaître une augmentation nette de 5 688 300 dollars. Les ressources prévues pour l'Office des Nations Unies à Nairobi sont récapitulées dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007^a</i>	<i>Augmentation (montant)</i>	<i>Augmentation (pourcentage)</i>	<i>Montant prévu pour 2008-2009 (avant actualisation des coûts)</i>
Chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	857,4	-	-	857,4
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : services de conférence à Nairobi	13 342,7	2 618,8	19,6	15 961,5
Chapitre 14 (Environnement)	9 094,4	113,9	1,3	9 208,3
Chapitre 15 (Établissements humains)	17 091,7	121,7	0,7	17 213,4
Chapitre 28G (Administration, Nairobi)	19 645,2	4 296,1	21,9	23 941,3
Chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien ^b)	5 009,8	(1 292,2)	(25,8)	3 717,6
Chapitre 33 (Sûreté et sécurité, Nairobi)	12 137,1	(170,0)	(1,4)	11 967,1
Total	77 178,3	5 688,3	7,4	82 866,6

^a Montants inscrits au budget au titre des chapitres et bureaux indiqués pour l'Office des Nations Unies à Nairobi (les bureaux de liaison du PNUÉ et d'ONU-Habitat à New York sont exclus).

^b Dont le montant de 500 000 dollars prévu pour le projet de réseau d'entreprises de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui relève du chapitre 32 (voir A/62/6 (Sect. 32), par. 32.36).

Formation

50. Conformément aux orientations et aux directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/244, des propositions ont été faites aux fins de l'établissement d'un cadre intégré de gestion des ressources humaines afin de renforcer la capacité actuelle et future de l'Organisation en matière de ressources humaines et de mettre au point des mécanismes destinés à encourager et à appuyer la mobilité ainsi que l'élargissement des programmes de formation du personnel et de perfectionnement des cadres. Dans cette perspective, des ressources ont été demandées aux fins de la formation dans le projet de budget-programme en vue de continuer à mettre en œuvre les réformes engagées par le Secrétaire général et d'aider les membres du personnel, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, à améliorer leurs compétences, conformément à l'objectif de l'Organisation qui consiste à promouvoir un changement de culture institutionnelle et à renforcer la polyvalence, l'adaptabilité, les performances et la mobilité du personnel.
51. Le projet de budget-programme pour 2008-2009 prévoit un montant de 36,2 millions de dollars pour la formation, soit une augmentation de 4,7 millions de dollars, qui servira à financer les activités visant à maintenir et à renforcer les compétences du personnel. Les ressources prévues se répartiront entre les activités de formation centralisées (22,4 millions de dollars), la formation linguistique (8,3 millions de dollars) et d'autres activités de formation (5,5 millions de dollars). L'augmentation des ressources consacrées à la formation à l'échelle de l'Organisation donne la mesure de l'engagement qu'a pris le Secrétaire général d'investir sans relâche dans la formation et le perfectionnement du personnel, qui constitue un élément essentiel de ses propositions visant à -

continuer à renforcer l'ONU. Les programmes existants seront élargis afin d'appuyer la mobilité, d'actualiser les compétences techniques du personnel, de maintenir les centres de documentation sur les carrières et d'accroître le nombre d'ateliers sur l'organisation des carrières dans tous les lieux d'affectation. Les ressources nécessaires à la formation pour l'exercice biennal 2008-2009 se répartissent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

Activités de formation gérées de façon centralisée	
Perfectionnement des cadres et suivi des résultats	7 217 900
Compétences professionnelles et techniques et aide à l'organisation des carrières	7 680 500
Technologies de l'information	4 984 000
Gestion des ressources humaines et financières	2 556 900
Total partiel	22 439 300
Cours de langues ^b	8 298 400
Autres ^a	5 468 000
Total	36 205 700

^a Y compris les ressources nécessaires aux programmes de formation aux normes comptables internationales du secteur public et à la sécurité, ainsi que la part du coût des activités financées en commun prise en charge par l'ONU.

^b Dont un montant de 3 952 100 dollars au titre des cours de langues gérés de façon centralisée.

52. Les programmes de perfectionnement et de formation gérés de façon centralisée contribueront, comme auparavant, à promouvoir une culture d'apprentissage permanent, à renforcer les compétences de direction et de gestion, ainsi que les compétences prioritaires pour l'Organisation, et à développer l'aptitude des départements à conduire et à gérer efficacement le changement. Les programmes visant à promouvoir la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes, la prise de conscience des problèmes de sexisme sur le lieu de travail et la sensibilisation à la diversité et au multiculturalisme seront poursuivis. En conséquence, le montant prévu pour les activités de formation centralisées pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 22,4 millions de dollars, soit une augmentation de 2,6 millions de dollars. Il servira principalement à financer les activités suivantes :
- a) Programmes de renforcement des compétences en matière de direction et de gestion à l'intention des cadres dirigeants et des gestionnaires à tous les niveaux, et élargissement et renforcement des services d'orientation des carrières et autres services d'aide à l'organisation des carrières, en accord avec l'importance accrue qui sera accordée au perfectionnement des cadres et au suivi des résultats pendant l'exercice 2008-2009;
 - b) Programmes de renforcement des compétences techniques et professionnelles, mise en place dans tous les lieux d'affectation de programmes d'aide à l'organisation des carrières s'adressant à toutes les catégories de personnel, visant en particulier à appuyer la mobilité, et programmes relatifs au bien-être du personnel;
 - c) Programmes de formation aux technologies de l'information destinés à appuyer la stratégie informatique du Secrétaire général en améliorant le niveau des connaissances des fonctionnaires du Secrétariat en ce qui concerne l'utilisation des logiciels de l'Organisation et en permettant aux fonctionnaires d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer l'information de manière plus efficace et plus rationnelle, y compris en leur donnant plus largement accès aux programmes d'autoformation et d'apprentissage en ligne;
 - d) Ateliers et programmes de formation relatifs à la gestion des ressources humaines, au budget et aux finances, aux achats et à la gestion des contrats, à l'administration de la justice et à la

sensibilisation au VIH/sida, spécialement conçus pour améliorer les compétences et les connaissances des directeurs de programmes et des autres fonctionnaires qui ont des responsabilités administratives, ainsi que pour préparer les fonctionnaires à exercer des fonctions administratives sur le terrain, afin de tenir compte en particulier de l'importance accrue qui sera accordée à la mobilité et à l'organisation des carrières au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

53. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, on continuera à offrir des programmes de formation linguistique généraux et spécialisés dans les six langues officielles de l'ONU, afin de permettre au personnel d'entretenir et d'approfondir ses connaissances linguistiques. En outre, les programmes de formation linguistique et de formation aux techniques de communication favoriseront le multilinguisme et aideront les représentants des différentes cultures à mieux se comprendre. Les ressources prévues pour les cours de langue s'élèvent à 8,3 millions de dollars.
54. Outre les ressources prévues pour les programmes gérés de façon centralisée et les cours de langues, le projet de budget-programme comprend un montant de 5,5 millions de dollars pour des formations spécialisées. Une part importante de ces ressources servira à financer la formation aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) de 500 fonctionnaires travaillant dans le domaine des finances ainsi que la mise en application de ces normes (2,8 millions de dollars). Des programmes seront également consacrés au maintien et au renforcement des compétences des agents de sécurité, conformément aux mesures approuvées visant à renforcer la sûreté et la sécurité dans l'Organisation, de sorte que le personnel chargé de la sécurité soit à même de s'acquitter efficacement d'un nombre croissant de fonctions de plus en plus spécialisées (1,5 million de dollars). D'autres ressources sont prévues pour couvrir la part des activités financées en commun prise en charge par l'ONU ainsi que d'autres activités de formation spécialisées.

Suivi et évaluation

55. En application de la résolution 58/269, des ressources ont été réservées dans chaque chapitre du budget aux activités de suivi et d'évaluation. Comme pour l'élaboration du projet de budget-programme pour 2006-2007, les instructions relatives à l'établissement du budget pour l'exercice 2008-2009 étaient accompagnées de formulaires mis au point par le Bureau des services de contrôle interne concernant les ressources et les plans d'évaluation, qui devaient être remplis par les directeurs de programme.
56. On se souviendra qu'un certain nombre de difficultés étaient apparues lors de l'élaboration du projet de budget précédent. Ainsi, en ce qui concerne la définition du terme « évaluation », on avait considéré que la notion pouvait recouvrir diverses activités telles que a) des opérations structurées visant à régler certains problèmes, b) des activités entreprises pour déterminer les résultats obtenus, c) des initiatives visant à améliorer en permanence l'efficacité et l'efficacé, d) des mesures adoptées pour donner suite aux observations et recommandations issues des audits afin d'améliorer ou de renforcer les politiques, procédures et mécanismes. Initialement, pour déterminer les ressources destinées aux activités de suivi et d'évaluation, les directeurs de programme se sont largement appuyés sur les activités considérées comme ayant un rapport avec le suivi et l'évaluation au niveau des programmes. À l'exception des départements et services pour lesquels les fonctions de suivi et d'évaluation sont clairement définies et bénéficient de ressources qui leur sont propres, il s'est révélé difficile de désigner les ressources prévues aux fins du suivi et de l'évaluation. On a constaté que, d'une façon générale, les fonctionnaires entreprennent des activités de suivi et d'évaluation au cas par cas, en sus des fonctions qu'ils exercent normalement. En bref, il était évident que la désignation des ressources au titre des activités d'évaluation devait faire l'objet d'un examen plus approfondi et d'une plus grande attention.

57. Afin de remédier à ces problèmes, le Bureau des services de contrôle interne a révisé ses formulaires, en consultation avec le Département de la gestion, en s'efforçant tout particulièrement de définir et de désigner les différents types d'activités et les ressources connexes en les distinguant nettement. Avant la fin du processus d'élaboration du budget, le Bureau a organisé une série d'ateliers à l'intention des directeurs de programme en vue d'examiner les plans d'évaluation initiaux. Suite à ces ateliers, des plans révisés ont été établis et, le cas échéant, présentés à nouveau. Une comparaison des résultats concernant l'élaboration du projet de budget-programme précédent (2006-2007) et l'élaboration récente du prochain projet de budget-programme (2008-2009) montre que d'importants progrès ont été réalisés. Les ressources prévues au titre des activités de suivi et d'évaluation pour l'exercice biennal 2008-2009 se chiffrent à 43,9 millions de dollars, soit près du double du montant estimé pour l'exercice précédent, soit 22,2 millions de dollars, comme indiqué par le Comité consultatif dans le tableau 3 de son rapport (A/60/7). Pour l'exercice 2008-2009, le montant estimatif total de 43,9 millions de dollars comprend un montant de 25,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire et un montant de 18,3 millions de dollars au titre des fonds extrabudgétaires. Il ressort du tableau ci-après que la répartition entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires est approximativement la même pour les deux exercices.

(En dollars des États-Unis)

	2006-2007		2008-2009	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Budget ordinaire	13 286 217	59,9	25 625 500	58,4
Fonds extrabudgétaires	8 881 836	40,1	18 244 600	41,6
Total	22 168 053	100,0	43 870 100	100,0

58. L'essentiel des ressources servira à financer des évaluations internes (40 millions de dollars), le montant restant étant consacré à des évaluations externes (3,9 millions de dollars). Les évaluations internes consistent en des auto-évaluations, notamment celles réalisées dans le cadre du suivi et de la présentation de rapports sur l'exécution des programmes. Les évaluations externes comprennent des évaluations prescrites et des évaluations facultatives.
59. Le doublement des dépenses prévues par rapport aux exercices biennaux précédents est largement le résultat d'un travail plus rigoureux et mieux structuré sur le plan de la définition et de la désignation des ressources allouées au suivi et à l'évaluation. Toutefois, il ressort aussi de ces chiffres que les directeurs de programme ont décidé de consacrer une part plus importante des ressources existantes aux activités de suivi et d'évaluation. Le temps que les fonctionnaires consacrent à ces activités continue de représenter l'élément le plus important des dépenses à ce titre. Outre cette réaffectation de ressources, le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 comprend aussi un certain nombre de nouvelles propositions visant à renforcer le suivi et l'évaluation dans différents départements et bureaux. Chaque fascicule du budget comprend un état récapitulatif des ressources que les départements prévoient d'allouer à leurs activités de suivi et d'évaluation; on trouvera ci-après quelques-unes des nouvelles propositions :
- a) Au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), il sera créé un Groupe du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des contrôles statistiques, qui sera chargé d'analyser et d'évaluer systématiquement les objectifs, la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et l'impact des activités du programme au regard des objectifs fixés au niveau mondial, d'évaluer les produits obtenus et les activités menées au titre de tous les sous-programmes, de déterminer les risques et leur incidence sur la prestation des services, de mettre en œuvre des mesures correctives de réduction des

risques, d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales afin d'améliorer l'exécution du programme au profit de l'ensemble du système, d'établir des rapports statistiques sur les services de conférence à New York et de coordonner la présentation des rapports statistiques de toutes les entités chargées du service des conférences à Genève, Vienne et Nairobi;

- b) Au chapitre 17 (Développement économique et social en Afrique), un poste P-5 sera redéployé au nouveau Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes. Son titulaire assumera la direction générale des fonctions de suivi et d'évaluation de la CEA, sera responsable de l'établissement de rapports d'activités sur l'exécution du programme de travail, de la conception et de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation renforcé et du suivi de son fonctionnement. Trois postes P-4 sont également prévus pour renforcer les capacités du Bureau dans les domaines de la planification et de la coordination des politiques ainsi que du suivi et de l'évaluation;
 - c) Au chapitre 23 (Droits de l'homme), les fonctions d'élaboration des politiques, de planification, de suivi et d'évaluation ont été regroupées au sein de la Section de l'élaboration des politiques, de la planification, du suivi et de l'évaluation, qui rend compte directement au Haut-Commissaire adjoint, conformément à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne, et qui est chargée de traduire les objectifs en plans de travail, d'assurer un meilleur suivi et une mesure plus précise des résultats et de présenter des rapports aux États Membres. Il est prévu de redéployer des postes à la Section, et de faire appel aux services de consultants spécialisés pour mener deux évaluations majeures, l'une au niveau du programme, l'autre au niveau thématique;
 - d) Au chapitre 25 (Réfugiés de Palestine), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a lancé une initiative à l'échelle de l'Office pour rationaliser ses mécanismes organisationnels et ses opérations sur le terrain. Dans le cadre des arrangements proposés, il est proposé de créer un poste de spécialiste du suivi et de l'évaluation à la classe P-3, dont le titulaire aura pour tâche de renforcer la capacité de l'Office i) de procéder à des évaluations et d'en exploiter pleinement les résultats, ii) d'identifier et d'analyser les politiques, programmes et activités qui sont efficaces ou au contraire peu fructueux et iii) d'en tirer les conclusions et, en conséquence, de prendre les mesures qui s'imposent;
 - e) Au chapitre 29 (Contrôle interne), l'augmentation sensible des ressources correspond aux montants prévus au titre des postes, des services de consultants et des frais de voyage en vue d'élargir le champ et d'accroître la fréquence des évaluations et d'améliorer la qualité générale et la crédibilité du contrôle dans les domaines de la gestion des programmes et de l'exécution des mandats prescrits par les organes délibérants.
60. À l'issue de son examen du premier exercice de désignation des ressources prévues pour les activités de suivi et d'évaluation pour l'exercice 2006-2007, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé qu'à l'avenir les projets de budget-programme renseignent également sur l'utilité des dépenses que l'Organisation entend consacrer au suivi et à l'évaluation (A/60/7, par. 26). Les directeurs de programme ont donc été priés de fournir de tels renseignements dans le cadre de l'élaboration du projet de budget. Il ressort des données rassemblées pendant l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2008-2009 que les avantages qui découlent des sommes investies dans les activités de suivi et d'évaluation sont nombreux et divers. Les directeurs de programme indiquent, notamment, que le suivi et l'évaluation sont utilisés pour déterminer les besoins des clients, incorporer les meilleures pratiques dans les plans de travail annuels ou les intégrer dans des directives actualisées, rationaliser les procédures et instaurer une coordination plus efficace entre unités administratives,

améliorer le contenu et la présentation des publications, améliorer la qualité des séminaires et ateliers, obtenir des données sur les enseignements tirés de l'expérience aux fins de la planification et du déploiement des futures missions de maintien de la paix, déterminer les changements qu'il convient d'apporter au contenu et à la présentation des publications imprimées et électroniques afin de mieux servir les publics visés, mesurer l'impact concret et l'efficacité des programmes d'assistance technique, réorganiser les tableaux d'effectifs, améliorer l'exécution et la gestion des programmes, renforcer la mobilisation des ressources, faire connaître les résultats positifs des évaluations et/ou de la mise en œuvre des améliorations recommandées, ce qui contribue souvent à accroître la confiance des donateurs et permet d'obtenir le maintien, voire l'augmentation, des financements extrabudgétaires, faire le point des progrès réalisés sur le plan de l'application des stratégies de prise en compte systématique du souci d'égalité entre les sexes, et de mesurer l'efficacité des produits et activités d'information des Nations Unies.

61. Bien qu'il y ait eu des progrès considérables dans ce domaine, il est évident que beaucoup reste à faire. L'Assemblée générale, dans sa résolution 60/257, a invité les organes intergouvernementaux à utiliser aux fins de la planification et de la définition des orientations les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes et dans les rapports d'évaluation et prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-deuxième session, des mesures adoptées pour intensifier l'usage de l'auto-évaluation par les directeurs de programme, pour développer et uniformiser son emploi au niveau des programmes et des sous-programmes, et pour élaborer et appliquer des normes professionnelles et des méthodes communes d'auto-évaluation applicables dans tous les organismes des Nations Unies, en consultation avec le CCS. En outre, dans sa résolution 61/235, l'Assemblée a rappelé sa résolution 60/257 et prié le Secrétaire général de lui présenter des propositions visant à renforcer les liens existant entre le contrôle, l'évaluation, la planification des programmes et la budgétisation. Il est prévu de donner suite à ces demandes dans le contexte du rapport sur l'examen de la gestion axée sur les résultats, demandé par l'Assemblée dans sa résolution 61/245.

Informatique

62. Les dépenses prévues pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre de l'informatique sont estimées à 247 millions de dollars, soit une diminution de 2,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce montant doit permettre de financer les coûts et les projets actuellement prévus pour l'exercice biennal à venir. Toutefois, des rapports distincts seront établis concernant le futur système de gestion intégrée, la continuité des opérations et la reprise après sinistre, ainsi que la structure des services informatiques envisagée. Les dépenses prévues au titre de l'informatique sont résumées ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2006-2007 crédits révisés	Augmentation		2008-2009 montants prévus ^a
		Montant	Pourcentage	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	1 612,4	(119,2)	(7,4)	1 493,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	23 641,5	(2 165,9)	(9,2)	21 475,6
3. Affaires politiques	14 580,4	(309,7)	(2,1)	14 270,7
4. Désarmement	616,1	(6,8)	(1,1)	609,3
5. Opérations de maintien de la paix	2 284,3	91,3	4,0	2 375,6
6. Utilisations pacifiques de l'espace	179,4	(14,0)	(7,8)	165,4
7. Cour internationale de Justice	1 389,3	155,6	11,2	1 544,9
8. Affaires juridiques	3 261,1	(105,2)	(3,2)	3 155,9
9. Affaires économiques et sociales	8 784,2	201,0	2,3	8 985,2

Avant-propos et introduction

Chapitre	2006-2007 crédits révisés	Augmentation		2008-2009 montants prévus ^a
		Montant	Pourcentage	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	96,4	–	–	96,4
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	125,4	11,6	9,3	137,0
12. Commerce et développement	6 339,6	(170,0)	(2,7)	6 169,6
14. Environnement	258,6	(4,9)	(1,9)	253,7
15. Établissements humains	3,1	–	–	3,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	902,9	(13,7)	(1,5)	889,2
17. Développement économique et social en Afrique	6 078,4	742,8	12,2	6 821,2
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3 895,1	(4,9)	(0,1)	3 890,2
19. Développement économique en Europe	4 220,2	55,5	1,3	4 275,7
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	4 688,3	(244,0)	(5,2)	4 444,3
21. Développement économique et social en Asie occidentale	4 600,3	51,1	1,1	4 651,4
23. Droits de l'homme	4 437,1	327,8	7,4	4 764,9
25. Réfugiés de Palestine	2 275,9	–	–	2 275,9
26. Assistance humanitaire	2 493,8	(44,0)	(1,8)	2 449,8
27. Information	8 091,6	1 093,3	13,5	9 184,9
28. Services de gestion et d'appui	118 934,7	(445,4)	(0,4)	118 489,3
29. Contrôle interne	2 280,7	371,7	16,3	2 652,4
30. Activités administratives financées en commun	544,1	196,3	36,1	740,4
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	21 911,7	(2 919,2)	(13,3)	18 992,5
33. Sécurité et sécurité	689,5	1 027,0	148,9	1 716,5
Total	249 216,1	(2 241,9)	(0,9)	246 974,2

^a Aux taux révisés de 2006-2007.

63. D'importants changements sont prévus dans plusieurs chapitres du projet de budget-programme pour 2008-2009 en ce qui concerne les activités informatiques. La diminution de 2,2 millions de dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) est liée à une réduction du nombre de postes du fait du regroupement des activités informatiques en cours au sein du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, de l'achèvement des études initiales sur le projet informatique mondial concernant les services de conférence et d'une diminution des achats de fournitures informatiques et de matériel de bureautique, ou du remplacement de celui-ci, sur la base de la structure actuelle des dépenses. L'augmentation de 1,1 million de dollars au chapitre 27 (Information) tient principalement au montant prévu pour les services centralisés de gestion de l'infrastructure de traitement des données pour le matériel informatique installé au Siège. L'augmentation de 1,1 million de dollars au chapitre 28G (Administration, Nairobi) a trait aux prévisions concernant l'effectif du Service de l'informatique de l'Office des Nations Unies à Nairobi. La diminution de 2,9 millions de dollars au chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) s'explique principalement par l'achèvement de la première phase du projet relatif au réseau d'entreprise ainsi que de celle du projet de numérisation des documents du Département de l'information, et par une diminution des dépenses d'infrastructure au Siège, économies en partie annulées par les dépenses prévues au titre de la deuxième phase du projet relatif au réseau d'entreprise, de l'infrastructure informatique du système de sécurité du

Siège, de l'infrastructure informatique à l'Office des Nations Unies à Nairobi, de l'installation d'un nouveau centre de données dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'infrastructure de téléphonie dans le nouveau bâtiment à usage de bureaux à la CEA. L'augmentation de 1 million de dollars au chapitre 33 (Sûreté et sécurité) correspond aux dépenses prévues au titre des services informatiques centralisés au Siège.

Prise en compte systématique du souci de l'égalité entre les sexes

64. On a intégré l'idée de prise en compte systématique du souci de l'égalité entre les sexes dans le budget-programme depuis l'exercice 2000-2001, conformément aux conclusions concertées du Conseil économique et social (1997/2) et à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié tous les organismes ayant à connaître de questions concernant les programmes et le budget, notamment le Comité du programme et de la coordination, de veiller à ce que tous les programmes, plans et budgets-programmes intègrent de façon visible la prise en compte systématique du souci de l'égalité entre les sexes. Selon les conclusions concertées du Conseil, une telle démarche consiste à évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques et les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit donc d'une notion plus large que celle d'équilibre entre les sexes dans les effectifs du Secrétariat, qui porte essentiellement sur la nécessité de recruter et de promouvoir davantage de femmes.
65. Si l'on peut considérer le projet de budget comme un instrument « neutre », l'objet de la prise en compte systématique du souci de l'égalité entre les sexes est de veiller à ce que les distinctions qui existent entre les hommes et les femmes ne soient pas ignorées dans les programmes de travail. Les enseignements tirés des derniers exercices biennaux montrent que les directeurs de programme ont pris conscience du fait que les activités de l'Organisation pouvaient avoir des répercussions différentes pour les femmes et pour les hommes. Accordant plus d'importance à l'analyse des distinctions fondées sur le sexe, ils sont aussi devenus plus attentifs aux effets de leurs activités sur les hommes et les femmes censés en être les bénéficiaires. Il convient de se demander quelles sont les incidences sur les femmes et sur les hommes des politiques, programmes et projets considérés et de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la définition des problèmes à régler lors de la conception du programme de travail et de la sélection des produits à exécuter.
66. Comme cela était déjà le cas dans les budgets-programmes précédents, nombre de produits prévus dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 témoignent du fait que l'Organisation est, dans ses activités, soucieuse de l'égalité entre les sexes. Un examen de la liste des produits retenus montre que la problématique hommes-femmes figure dans l'énoncé des produits de 20 chapitres et est également prise en compte dans les activités d'un grand nombre d'autres chapitres. Il est fait expressément mention de la problématique hommes-femmes dans le cadre logique de 20 chapitres du budget avec 50 réalisations escomptées et 60 indicateurs de succès associés à des mesures de résultats qui se rapportent directement à l'intégration systématique du souci de l'égalité entre les sexes.

Ressources extrabudgétaires

67. Le montant des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2008-2009 est indiqué dans le tableau 8. En bref, ces fonds serviraient à financer un total de 10 255 postes dont la répartition par classe est indiquée dans le tableau ci-dessous. Ce chiffre est à comparer à celui de l'exercice biennal 2006-2007, qui était de 9 827. Il comprend les postes affectés aux services d'appui et aux activités de fond financés au moyen de fonds opérationnels dans les bureaux permanents des Nations Unies, ainsi que les postes financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation nette de 428 postes, qui apparaît dans le tableau ci-après, est

concentrée en grande partie, particulièrement en ce qui concerne les classes P-1 à P-4 et G-1 à G-6, aux 260 postes supplémentaires financés à l'aide de fonds extrabudgétaires pour le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Cette augmentation est essentiellement imputable aux activités d'appui au titre du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) du chapitre 23 (Droits de l'homme), qui comprennent des projets de renforcement des capacités dans le cadre de la composante droits de l'homme des opérations de maintien de la paix; des conseillers en matière de droits de l'homme dans les équipes de pays des Nations Unies; des conseils juridiques et des activités de sensibilisation et de formation dans le domaine des droits de l'homme ainsi que la fourniture de services au mécanisme des procédures spéciales propres à chaque pays; et le secrétariat et l'appui technique aux missions d'établissement des faits prescrites par le Conseil des droits de l'homme et d'autres organes de décision. Par ailleurs, l'inscription, pour la première fois, de 82 postes d'administrateur recruté sur le plan national au tableau d'effectifs du Haut-Commissariat contribue à l'augmentation de 260 postes au chapitre 23. Une bonne partie de l'augmentation est également imputable aux 85 postes supplémentaires créés au Bureau des affaires humanitaires pour faire face à l'expansion prévue des activités humanitaires, tant au Siège que sur le terrain, notamment celles des réseaux régionaux intégrés d'information.

<i>Catégorie</i>	<i>2006-2007 Estimation</i>	<i>2008-2009 Prévision</i>	<i>Variation</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	4	4	–
D-2	32	32	–
D-1	170	169	(1)
P-5	440	460	20
P-4/3	2 364	2 523	159
P-2/1	483	536	53
Total partiel	3 493	3 724	231
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	111	118	7
Autres classes ^a	6 223	6 413	190
Total partiel	6 334	6 531	197
Total	9 827	10 255	428

^a Dont les postes d'agent du Service de sécurité, d'agent de la catégorie des corps de métier, d'administrateur recruté sur le plan local, d'agent local et d'agent du Service mobile.

68. Au cours de l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 6,6 milliards de dollars (soit une augmentation nette d'environ 708 millions de dollars) serviront à financer diverses activités d'appui, activités de fond et activités opérationnelles, notamment dans les domaines du règlement des conflits, du rétablissement de la paix, de l'assistance électorale, de la lutte antimines, de l'action en faveur de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, des services centraux d'appui et des activités décentralisées des centres régionaux pour le désarmement. La répartition des fonds par chapitre est indiquée au tableau 8.
69. Étant donné la nature des contributions volontaires, le volume des rentrées de fonds extrabudgétaires et le nombre de postes qui pourra être financé au cours de l'exercice biennal ne peuvent être déterminés avec précision. Les estimations relatives à l'exercice en cours tendent donc à être plus précises que les projections faites pour l'exercice suivant. Si l'on utilise ces chiffres pour analyser la tendance des fonds extrabudgétaires, il convient de ne tirer que des

conclusions prudentes car il se peut que certaines variations peu importantes d'un exercice à l'autre tiennent tout simplement au fait que les données se rapportant à un exercice futur sont moins fiables que celles qui concernent l'exercice en cours. Pour l'exercice biennal 2008-2009, on prévoit une augmentation globale de 12 % résultant d'un certain nombre d'augmentations et de diminutions des fonds disponibles pour les opérations programmées dans divers domaines. L'essentiel de l'augmentation est imputable aux opérations prévues pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (423,3 millions de dollars) et l'UNRWA (122,9 millions de dollars). Les prévisions relatives aux activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires sont aussi en augmentation au Département des opérations de maintien de la paix (39,5 millions de dollars) et au Bureau des services de contrôle interne (12,6 millions de dollars), ces augmentations étant dans une large mesure imputables aux montants à prévoir au titre de l'appui et des services aux opérations de maintien de la paix élargies. Les fonds extrabudgétaires dont dispose le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sont en augmentation de 24,7 millions de dollars, l'essentiel de ce montant devant servir à financer des activités de fond du programme de travail, y compris les nouveaux postes mentionnés au paragraphe 67 ci-dessus.

Tableaux

Tableau 1

Budget ordinaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2008-2009	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
Budget ordinaire				
Dépenses	4 173 895,9	4 395 600,0	221 704,1	5,3
Recettes générales	45 582,4	49 066,8	3 484,4	7,6
Total partiel	4 128 313,5	4 346 533,2	218 219,7	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	440 787,5	466 273,5	25 486,0	5,8
Budget ordinaire, montant net	3 687 526,0	3 880 259,7	192 733,7	5,2
Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	593 762,8	661 203,6	67 440,8	11,4
Activités de fond	1 404 219,4	1 502 354,0	98 134,6	7,0
Activités opérationnelles	3 884 094,2	4 426 516,0	542 421,8	14,0
Total, fonds extrabudgétaires	5 882 076,4	6 590 073,6	707 997,2	12,0
Budget total, montant net	9 569 602,4	10 470 333,3	900 730,9	9,4

Tableau 2

Postes par source de financement

	2006-2007	2008-2009	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	9 676	9 896	220	2,3
Chapitres des recettes	102	97	(5)	(4,9)
Total partiel	9 778	9 993	215	2,2
Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	1 914	1 965	51	2,7
Activités de fond	3 713	4 108	395	10,6
Activités opérationnelles	4 200	4 182	(18)	(0,4)
Total partiel	9 827	10 255	428	4,4
Total général	19 605	20 248	643	3,3

Tableau 3

**État récapitulatif du projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005 Dépenses effectives	2006-2007 Crédits ouverts ^a	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actuali- sation des coûts	2008-2009 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Titre I							
Politique, direction et coordination d'ensemble							
	609 661,9	679 516,2	(16 840,3)	(2,5)	662 675,9	35 580,6	698 256,5
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	63 739,4	77 003,7	(4 386,8)	(5,7)	72 616,9	4 817,2	77 434,1
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	545 922,5	602 512,5	(12 453,5)	(2,1)	590 059,0	30 763,4	620 822,4
Titre II							
Affaires politiques							
	586 399,1	810 188,8	5 102,8	0,6	815 291,6	11 533,4	826 825,0
3. Affaires politiques	476 710,0	686 871,0	5 543,5	0,8	692 414,5	4 586,1	697 000,6
4. Désarmement	17 128,1	20 471,5	109,2	0,5	20 580,7	1 127,4	21 708,1
5. Opérations de maintien de la paix	86 791,9	96 670,6	(609,9)	(0,6)	96 060,7	5 474,4	101 535,1
6. Utilisations pacifiques de l'espace	5 769,1	6 175,7	60,0	1,0	6 235,7	345,5	6 581,2
Titre III							
Justice internationale et droit international							
	71 431,0	78 938,0	1 934,8	2,5	80 872,8	4 186,5	85 059,3
7. Cour internationale de Justice	33 683,6	36 785,0	1 860,0	5,1	38 645,0	1 575,2	40 220,2
8. Affaires juridiques	37 747,4	42 153,0	74,8	0,2	42 227,8	2 611,3	44 839,1
Titre IV							
Coopération internationale pour le développement							
	345 147,8	378 253,8	935,4	0,2	379 189,2	19 548,9	398 738,1
9. Affaires politiques et sociales	138 811,6	154 929,2	(1 145,1)	(0,7)	153 784,1	8 569,8	162 353,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	3 989,6	5 052,7	230,8	4,6	5 283,5	286,1	5 569,6
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 894,5	10 803,1	383,2	3,5	11 186,3	666,6	11 852,9
12. Commerce et développement	110 978,1	117 152,9	208,3	0,2	117 361,2	5 044,1	122 405,3
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	25 630,3	26 901,5	108,0	0,4	27 009,5	–	27 009,5
14. Environnement	10 914,2	12 286,6	223,9	1,8	12 510,5	1 148,3	13 658,8
15. Établissements humains	15 984,3	18 289,4	149,7	0,8	18 439,1	1 948,8	20 387,9
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	30 945,2	32 838,4	776,6	2,4	33 615,0	1 885,2	35 500,2
Titre V							
Coopération régionale pour le développement							
	393 083,5	439 565,1	3 277,1	0,7	442 842,2	30 949,8	473 792,0
17. Développement économique et social en Afrique	92 788,9	107 404,2	1 806,3	1,7	109 210,5	10 264,5	119 475,0
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	68 931,1	74 664,8	696,2	0,9	75 361,0	5 832,9	81 193,9
19. Développement économique en Europe	54 639,4	57 110,0	–	–	57 110,0	2 496,3	59 606,3
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	84 030,6	97 180,1	289,3	0,3	97 469,4	6 037,9	103 507,3

Avant-propos et introduction

	2004-2005 Dépenses effectives	2006-2007 Crédits ouverts ^a	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actuali- sation des coûts	2008-2009 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
21. Développement économique et social en Asie occidentale	49 829,7	56 324,6	485,3	0,9	56 809,9	2 949,1	59 759,0
22. Programme ordinaire de coopération technique	42 863,8	46 881,4	–	–	46 881,4	3 369,1	50 250,5
Titre VI							
Droits de l'homme et affaires humanitaires							
23. Droits de l'homme	185 688,2	220 882,5	21 485,2	9,7	242 367,7	10 316,2	252 683,9
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables	59 908,0	90 554,0	17 143,2	18,9	107 697,2	5 138,2	112 835,4
25. Réfugiés de Palestine	66 283,5	67 031,2	2 500,0	3,7	69 531,2	1 980,1	71 511,3
26. Aide humanitaire	36 260,2	36 731,3	718,2	2,0	37 449,5	1 979,1	39 428,6
	23 236,5	26 566,0	1 123,8	4,2	27 689,8	1 218,8	28 908,6
Titre VII							
Information							
27. Information	158 536,7	178 851,8	497,2	0,3	179 349,0	10 552,1	189 901,1
	158 536,7	178 851,8	497,2	0,3	179 349,0	10 552,1	189 901,1
Titre VIII							
Services communs d'appui							
28. Services de gestion et d'appui	473 308,2	527 978,2	9 295,1	1,8	537 273,3	32 794,0	570 067,3
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	473 308,2	527 978,2	9 295,1	1,8	537 273,3	32 794,0	570 067,3
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	11 558,8	19 959,1	(6 876,5)	(34,5)	13 082,6	747,4	13 830,0
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	28 897,7	32 917,5	5 374,2	16,3	38 291,7	2 227,8	40 519,5
D. Bureau des services centraux d'appui	56 870,0	67 557,4	4 434,8	6,6	71 992,2	4 637,1	76 629,3
E. Administration (Genève)	227 122,9	245 408,8	2 061,7	0,8	247 470,5	17 140,5	264 611,0
F. Administration (Vienne)	101 389,7	107 192,8	186,1	0,2	107 378,9	3 478,8	110 857,7
G. Administration (Nairobi)	32 022,8	35 297,4	(181,3)	(0,5)	35 116,1	1 437,9	36 554,0
	15 446,3	19 645,2	4 296,1	21,9	23 941,3	3 124,5	27 065,8
Titre IX							
Contrôle interne							
29. Contrôle interne	23 037,8	31 545,2	7 223,7	22,9	38 768,9	2 264,2	41 033,1
	23 037,8	31 545,2	7 223,7	22,9	38 768,9	2 264,2	41 033,1
Titre X							
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales							
30. Activités administratives financées en commun	91 531,1	101 278,1	4 039,9	4,0	105 318,0	7 001,1	112 319,1
31. Dépenses spéciales	10 229,8	7 799,2	3 424,4	43,9	11 223,6	711,1	11 934,7
	81 301,3	93 478,9	615,5	0,7	94 094,4	6 290,0	100 384,4
Titre XI							
Dépenses d'équipement							
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	103 707,3	78 532,0	(23 374,5)	(29,8)	55 157,5	3 705,3	58 862,8
	103 707,3	78 532,0	(23 374,5)	(29,8)	55 157,5	3 705,3	58 862,8
Titre XII							
Sûreté et sécurité							
33. Sûreté et sécurité	127 316,2	195 537,8	1 332,4	0,7	196 870,2	12 895,7	209 765,9
	127 316,2	195 537,8	1 332,4	0,7	196 870,2	12 895,7	209 765,9
Titre XIII							
Compte pour le développement							
34. Compte pour le développement	13 065,0	16 480,9	–	–	16 480,9	–	16 480,9
	13 065,0	16 480,9	–	–	16 480,9	–	16 480,9

Introduction

	2004-2005 Dépenses effectives	2006-2007 Crédits ouverts ^a	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actuali- sation des coûts	2008-2009 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Titre XIV							
Contributions du personnel	430 302,7	436 347,5	6 438,3	1,5	442 785,8	19 029,2	461 815,0
35. Contributions du personnel	430 302,7	436 347,5	6 438,3	1,5	442 785,8	19 029,2	461 815,0
Total, budget ordinaire	3 612 216,5	4 173 895,9	21 347,1	0,5	4 195 243,0	200 357,0	4 395 600,0

^a Les crédits ouverts ont fait l'objet d'un ajustement technique compte tenu du fait que la responsabilité du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été transférée du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) au chapitre 23 (Droits de l'homme).

Tableau 4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005 Dépenses effectives	2006-2007 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actuali- sation des coûts	2008-2009 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 809 725,5	2 015 634,3	57 520,9	2,9	2 073 155,2	117 659,2	2 190 814,4
Autres dépenses de personnel	380 585,6	542 263,9	(23 585,5)	(4,3)	518 678,4	12 014,1	530 692,5
Émoluments de non-fonctionnaires	10 255,1	10 872,3	207,7	1,9	11 080,0	225,1	11 305,1
Consultants et experts	34 355,8	50 734,2	(1 222,2)	(2,4)	49 512,0	1 749,1	51 261,1
Voyages de représentants	23 296,5	26 971,3	1 508,4	5,6	28 479,7	2 528,8	31 008,5
Voyages de fonctionnaires	46 814,3	55 283,8	2 505,6	4,5	57 789,4	2 299,0	60 088,4
Services contractuels	95 778,7	163 783,7	3 583,6	2,2	167 367,3	7 813,8	175 181,1
Frais généraux de fonctionnement	281 346,1	347 073,1	6 595,9	1,9	353 669,0	16 427,8	370 096,8
Dépenses de représentation	838,7	1 322,9	(31,8)	(2,4)	1 291,1	69,7	1 360,8
Fournitures et accessoires	36 426,8	48 261,6	(2 936,2)	(6,1)	45 325,4	2 114,8	47 440,2
Mobilier et matériel	115 976,7	85 023,7	(6 751,9)	(7,9)	78 271,8	2 429,4	80 701,2
Amélioration des locaux	111 553,0	90 334,6	(23 369,5)	(25,9)	66 965,1	3 705,7	70 670,8
Subventions et contributions	192 097,1	253 107,6	883,8	0,3	253 991,4	8 922,2	262 913,6
Autres dépenses	473 166,6	483 228,9	6 438,3	1,3	489 667,2	22 398,3	512 065,5
Total, budget ordinaire	3 612 216,5	4 173 895,9	21 347,1	0,5	4 195 243,0	200 357,0	4 395 600,0

Tableau 5

**Budget ordinaire : postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007
et proposés pour l'exercice biennal 2008-2009**

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées								Total partiel	Total général
	Vice- secrétaire général /SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Adminis- trateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble																		
2006-2007	4	3	8	11	21	17	14	3	81	13	70	-	2	-	-	-	85	166
Créations	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	-	-	-	-	-	1	3
Réaffectations	-	-	(1)	-	-	(1)	(2)	-	(4)	(2)	(4)	-	-	-	-	-	(6)	(10)
Suppressions	(1)	-	-	-	(1)	(2)	(1)	-	(5)	(1)	(2)	-	-	-	-	-	(3)	(8)
2008-2009	3	3	7	11	20	14	12	4	74	11	64	-	2	-	-	-	77	151
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences																		
2006-2007	1	1	4	21	157	387	360	31	962	83	763	-	15	-	-	76	937	1 899
Créations	-	-	1	-	10	1	3	2	17	-	-	-	-	-	-	-	-	17
Réaffectations	-	-	1	-	1	1	2	-	5	2	4	-	-	-	-	-	6	11
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7)	-	-	-	-	-	(7)	(7)
2008-2009	1	1	6	21	168	389	365	33	984	85	760	-	15	-	-	76	936	1 920
3. Affaires politiques																		
2006-2007	2	2	8	14	41	44	37	13	161	6	93	6	24	4	-	-	133	294
Créations	-	-	-	1	2	3	3	-	9	-	2	-	-	-	2	-	4	13
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-	(2)	(2)
Transformations en postes permanents	-	1	1	1	1	-	-	-	4	1	2	-	-	-	-	-	3	7
2008-2009	2	3	9	16	44	47	40	13	174	7	97	6	22	4	2	-	138	312
4. Désarmement																		
2006-2007	1	-	2	3	13	9	4	4	36	4	15	-	-	-	-	-	19	55
2008-2009	1	-	2	3	13	9	4	4	36	4	15	-	-	-	-	-	19	55

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								
	Vice-secrétaire général /SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier	Total partiel	Total général
5. Opérations de maintien de la paix																		
2006-2007	1	3	6	7	8	9	9	9	52	1	23	-	168	137	-	-	329	381
Créations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-	21	21
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)	-	-	(5)	(5)
2008-2009	1	3	6	7	8	9	9	9	52	1	23	-	189	132	-	-	345	397
6. Utilisations pacifiques de l'espace																		
2006-2007	-	-	1	1	2	5	3	3	15	-	5	-	-	-	-	-	5	20
Créations	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2008-2009	-	-	1	1	2	5	4	3	16	-	5	-	-	-	-	-	5	21
7. Cour internationale de Justice																		
2006-2007	-	1	1	1	3	14	17	10	47	6	47	-	-	-	-	-	53	100
Créations	-	-	-	-	1	-	-	9	10	-	1	-	-	-	-	-	1	11
Reclassements	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2008-2009	-	1	1	1	5	13	17	19	57	6	48	-	-	-	-	-	54	111
8. Affaires juridiques																		
2006-2007	1	1	4	7	17	19	20	14	83	11	48	-	-	-	-	-	59	142
Créations	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2008-2009	1	1	4	7	18	19	20	14	84	11	48	-	-	-	-	-	59	143
9. Affaires économiques et sociales																		
2006-2007	1	3	10	34	66	88	66	48	316	33	188	-	-	-	-	-	221	537
2008-2009	1	3	10	34	66	88	66	48	316	33	188	-	-	-	-	-	221	537
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement																		
2006-2007	1	-	1	1	3	2	2	1	11	-	4	-	-	-	-	-	4	15
2008-2009	1	-	1	1	3	2	2	1	11	-	4	-	-	-	-	-	4	15

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								
	Vice-secrétaire général /SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier	Total partiel	Total général
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique																		
2006-2007	1	-	1	2	4	5	8	-	21	1	9	-	1	-	-	-	11	32
Créations	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2008-2009	1	-	1	2	4	6	8	-	22	1	9	-	1	-	-	-	11	33
12. Commerce et développement																		
2006-2007	1	1	6	17	46	56	71	32	230	12	148	-	-	-	-	-	160	390
Créations	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2008-2009	1	1	6	17	46	56	72	32	231	12	148	-	-	-	-	-	160	391
14. Environnement																		
2006-2007	1	-	3	1	8	10	5	2	30	1	5	-	11	-	-	-	17	47
2008-2009	1	-	3	1	8	10	5	2	30	1	5	-	11	-	-	-	17	47
15. Établissements humains																		
2006-2007	1	-	1	4	8	17	13	5	49	-	2	-	23	-	-	-	25	74
Reclassements	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2008-2009	1	-	2	3	8	17	13	5	49	-	2	-	23	-	-	-	25	74
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale																		
2006-2007	1	-	2	4	12	26	22	10	77	3	29	-	-	-	-	-	32	109
Créations	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
2008-2009	1	-	2	4	12	26	23	11	79	3	29	-	-	-	-	-	32	111
17. Développement économique et social en Afrique																		
2006-2007	1	-	1	16	41	61	73	29	222	1	2	-	299	2	-	-	304	526
Créations	-	-	-	-	-	9	1	-	10	-	-	-	5	-	-	-	5	15
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
2008-2009	1	-	1	16	41	70	74	29	232	-	2	-	304	2	-	-	308	540

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées								Total général	
	Vice-secrétaire général /SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier		Total partiel
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique																		
2006-2007	1	-	1	11	32	56	47	35	183	-	-	-	246	-	-	-	246	429
Créations	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2	-	2	3
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)	(3)
2008-2009	1	-	1	11	32	56	48	35	184	-	-	-	243	-	2	-	245	429
19. Développement économique en Europe																		
2006-2007	1	-	1	9	23	32	33	20	119	6	70	-	-	-	-	-	76	195
Créations	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	(1)
2008-2009	1	-	1	9	23	32	33	21	120	6	69	-	-	-	-	-	75	195
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes																		
2006-2007	1	-	1	13	28	60	48	48	199	-	4	-	273	-	-	-	277	476
Créations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	2
Reclassements	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(2)
2008-2009	1	-	1	14	27	60	48	47	198	-	4	-	272	-	2	-	278	476
21. Développement économique et social en Asie occidentale																		
2006-2007	1	-	1	7	23	32	28	18	110	-	-	-	144	1	-	-	145	255
Reclassements	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2008-2009	1	-	1	8	22	32	28	18	110	-	-	-	144	1	-	-	145	255
23. Droits de l'homme																		
2006-2007	1	1	3	6	36	62	77	18	204	2	69	-	-	-	-	-	71	275
Créations	-	-	2	4	5	11	4	-	26	2	8	-	-	-	-	-	10	36
2008-2009	1	1	5	10	41	73	81	18	230	4	77	-	-	-	-	-	81	311

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								
	Vice-secrétaire général /SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier	Total partiel	Total général
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables																		
2006-2007	1	1	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
2008-2009	1	1	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
25. Réfugiés de Palestine																		
2006-2007	1	1	2	12	19	44	21	2	102	-	11	-	-	-	-	-	11	113
Créations	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
2008-2009	1	1	2	12	19	45	22	2	104	-	11	-	-	-	-	-	11	115
26. Aide humanitaire																		
2006-2007	1	1	3	3	9	14	13	5	49	2	15	-	-	-	-	-	17	66
Créations	-	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
2008-2009	1	1	3	3	10	15	14	5	52	2	15	-	-	-	-	-	17	69
27. Information																		
2006-2007	1	-	4	20	37	75	88	60	285	9	231	-	184	-	39	-	463	748
Créations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5	5
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)	-	-	-	(5)	(5)
2008-2009	1	-	4	20	37	75	88	60	285	9	231	-	179	-	44	-	463	748
28. Services de gestion et d'appui																		
2006-2007	1	3	13	26	70	113	111	59	396	67	689	-	51	-	-	100	907	1 303
Créations	-	-	2	1	2	4	4	-	13	-	1	-	33	-	1	-	35	48
Reclassements	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectations	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Suppressions	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
2008-2009	1	3	15	27	72	115	115	59	407	68	689	-	84	-	1	100	942	1 349

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								
	Vice-secrétaire général /SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier	Total partiel	Total général
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion																		
2006-2007	1	-	2	3	10	4	2	-	22	4	24	-	-	-	-	-	28	50
Réaffectations	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
2008-2009	1	-	2	3	9	4	2	-	21	4	24	-	-	-	-	-	28	49
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité																		
2006-2007	-	1	2	7	8	18	17	9	62	8	66	-	-	-	-	-	74	136
Créations	-	-	1	1	1	2	-	-	5	-	1	-	-	-	-	-	1	6
Reclassements	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
2008-2009	-	1	3	8	10	19	17	9	67	9	66	-	-	-	-	-	75	142
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines																		
2006-2007	-	1	3	5	16	23	19	12	79	12	84	-	-	-	-	-	96	175
Créations	-	-	1	-	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
2008-2009	-	1	4	5	17	23	19	12	81	12	84	-	-	-	-	-	96	177
28D. Bureau des services centraux d'appui																		
2006-2007	-	1	3	6	20	32	38	14	114	19	219	-	-	-	-	100	338	452
Créations	-	-	-	-	-	1	2	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
2008-2009	-	1	3	6	20	33	40	14	117	19	219	-	-	-	-	100	338	455
28E. Administration (Genève)																		
2006-2007	-	-	1	3	8	14	12	12	50	18	233	-	-	-	-	-	251	301
Créations	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Suppressions	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
2008-2009	-	-	1	3	8	14	12	12	50	18	233	-	-	-	-	-	251	301
28F. Administration (Vienne)																		
2006-2007	-	-	1	1	4	6	7	3	22	6	63	-	-	-	-	-	69	91
2008-2009	-	-	1	1	4	6	7	3	22	6	63	-	-	-	-	-	69	91

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								
	Vice-secrétaire général /SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier	Total partiel	Total général
28G. Administration (Nairobi)																		
2006-2007	-	-	1	1	4	16	16	9	47	-	-	-	51	-	-	-	51	98
Créations	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	-	33	-	1	-	34	36
2008-2009	-	-	1	1	4	16	18	9	49	-	-	-	84	-	1	-	85	134
29. Contrôle interne																		
2006-2007	1	-	2	3	12	20	15	8	61	9	20	-	1	-	-	-	30	91
Créations	-	-	1	3	4	14	14	11	47	-	7	-	-	-	-	-	7	54
2008-2009	1	-	3	6	16	34	29	19	108	9	27	-	1	-	-	-	37	145
33. Sûreté et sécurité																		
2006-2007	1	-	2	2	8	16	16	6	51	8	170	300	407	-	-	-	885	936
Créations	-	-	-	-	1	1	3	1	6	-	2	-	-	-	-	-	2	8
2008-2009	1	-	2	2	9	17	19	7	57	8	172	300	407	-	-	-	887	944
Total, budget ordinaire																		
2006-2007	30	22	92	256	747	1 293	1 221	493	4 154	278	2 730	306	1 849	144	39	176	5 522	9 676
Créations	-	-	6	9	27	46	39	26	153	3	21	-	59	-	12	-	95	248
Reclassements	-	-	1	1	-	(2)	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	(1)	-	-	-	(1)	(3)	(1)	(1)	(7)	(2)	(10)	-	(11)	(5)	-	-	(28)	(35)
Transformations en postes permanents	-	1	1	1	1	-	-	-	4	1	2	-	-	-	-	-	3	7
2008-2009	29	23	100	267	774	1 334	1 259	518	4 304	281	2 742	306	1 897	139	51	176	5 592	9 896
Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public																		
2006-2007	-	-	-	-	2	7	3	2	14	9	77	2	-	-	-	-	88	102
Créations	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Reclassements	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6)	-	-	-	-	-	(6)	(6)
2008-2009	-	-	-	-	2	6	4	3	15	10	70	2	-	-	-	-	82	97

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								
	Vice-secrétaire général /SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier	Total partiel	Total général
Total, budget ordinaire et chapitre 3 des recettes																		
2006-2007	30	22	92	256	749	1 300	1 224	495	4 168	287	2 807	308	1 849	144	39	176	5 610	9 778
Créations	-	-	6	9	27	46	39	27	154	3	21	-	59	-	12	-	95	249
Reclassements	-	-	1	1	-	(3)	1	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	(1)	-	-	-	(1)	(3)	(1)	(1)	(7)	(2)	(16)	-	(11)	(5)	-	-	(34)	(41)
Transformations en postes permanents	-	1	1	1	1	-	-	-	4	1	2	-	-	-	-	-	3	7
2008-2009	29	23	100	267	776	1 340	1 263	521	4 319	291	2 812	308	1 897	139	51	176	5 674	9 993

Tableau 6

Taux de change de diverses monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis et taux annuel d'inflation de 2006 à 2009, pour les principaux lieux d'affectation

Lieu d'affectation (monnaie)	Taux de change				Taux annuel moyen d'inflation (pourcentage)			
	2006 ^a	2007 ^a	2008	2009	2006 ^a	2007 ^a	2008	2009
Vienne (euro)	0,804	0,804	0,804	0,804	1,6	1,8	1,8	1,8
Santiago (peso chilien)	525,750	525,750	525,750	525,750	3,7	3,0	3,0	3,0
Addis-Abeba (birr)	8,698	8,700	8,700	8,700	10,5	8,0	8,0	8,0
UNMOGIP (Inde) (roupie)	45,413	45,413	45,413	45,413	5,6	4,9	4,9	4,9
Beyrouth (livre libanaise)	1 504,750	1 512,000	1 512,000	1 512,000	7,0	3,0	3,0	3,0
Gaza/UNRWA/ONUST (nouveau shekel)	4,472	4,472	4,472	4,472	2,2	2,0	2,0	2,0
Nairobi (shilling kényen)	72,743	72,743	72,743	72,743	10,5	8,0	8,0	8,0
Mexico (peso mexicain)	10,904	10,904	10,904	10,904	3,4	3,8	3,8	3,8
La Haye (euro)	0,804	0,804	0,804	0,804	1,4	1,6	1,6	1,6
Bangkok (baht)	38,378	38,378	38,378	38,378	4,7	3,4	3,4	3,4
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,264	6,300	6,300	6,300	5,0	5,0	5,0	5,0
New York (dollar des États-Unis) ^b	1,000	1,000	1,000	1,000	3,7	3,2	3,2	3,2
Genève (franc suisse)	1,262	1,262	1,262	1,262	1,2	1,4	1,4	1,4

^a Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007.

^b Les paramètres de New York sont censés s'appliquer aux centres d'information des Nations Unies et aux bureaux extérieurs du désarmement de la sûreté et de la sécurité.

Tableau 7

Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2006 à 2009, pour les principaux lieux d'affectation

Lieu d'affectation	Administrateurs Coefficient d'ajustement				Agents des services généraux Progression des traitements			
	2006 ^a	2007 ^a	2008 ^b	2009 ^b	2006 ^a	2007 ^a	2008	2009
Vienne	50,8	49,0	54,9	56,9	1,9	1,8	1,8	1,8
Santiago	40,3	38,3	40,8	43,1	–	3,0	3,0	3,0
Addis-Abeba	44,5	44,2	48,6	52,3	1,2	8,0	8,0	8,0
UNMOGIP	30,7	30,1	35,4	39,0	–	4,9	4,9	4,9
Beyrouth	46,1	43,4	46,4	49,0	–	3,0	3,0	3,0
Gaza/UNRWA/ONUST	36,0	31,9	37,0	38,6	5,2	2,0	2,0	2,0
Nairobi	32,7	29,0	37,4	43,0	–	8,0	8,0	8,0
Mexico	39,5	37,2	41,3	44,2	–	3,8	3,8	3,8
La Haye	47,4	44,2	52,1	54,0	–	1,6	1,6	1,6
Bangkok	31,3	28,9	36,2	38,7	6,9	3,4	3,4	3,4
Port of Spain	38,4	37,2	41,9	45,8	–	5,0	5,0	5,0
New York	64,9	61,3	65,6	69,2	–	3,2	3,2	3,2
Services de sécurité hors Siège	36,6	31,7	35,9	40,3	–	3,2	3,2	3,2
Genève	66,8	61,3	67,0	68,9	1,5	1,4	1,4	1,4
Centres d'information des Nations Unies	43,1	38,2	42,6	47,2	–	3,2	3,2	3,2

^a Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2006-2007.

^b Les coefficients d'ajustement pour 2007 et les années suivantes tiennent compte de l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalant à 4,57 points d'ajustement, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2007.

Tableau 8

**Exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 : montant estimatif
des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	Total
Titre I				
Politique, direction et coordination d'ensemble				
1. Politique, direction et coordination d'ensemble				
2006-2007	10 326,3	11 156,5	11 576,6	33 059,4
2008-2009	11 484,9	6 003,9	13 983,1	31 471,9
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences				
2006-2007	15 744,4	10 740,8	–	26 485,2
2008-2009	13 439,0	10 740,8	–	24 179,8
Titre II				
Affaires politiques				
3. Affaires politiques				
2006-2007	29,7	24 600,7	–	24 630,4
2008-2009	169,5	6 382,6	–	6 552,1
4. Désarmement				
2006-2007	–	2 305,6	7 996,1	10 301,7
2008-2009	–	2 142,1	7 885,3	10 027,4
5. Opérations de maintien de la paix				
2006-2007	223 191,6	222 271,7	–	445 463,3
2008-2009	251 469,4	233 518,9	–	484 988,3
6. Utilisations pacifiques de l'espace				
2006-2007	–	559,5	–	559,5
2008-2009	–	681,0	–	681,0
Titre III				
Justice internationale et droit international				
8. Affaires juridiques				
2006-2007	6 683,0	1 849,0	–	8 532,0
2008-2009	9 735,5	2 159,0	–	11 894,5
Titre IV				
Coopération internationale pour le développement				
9. Affaires économiques et sociales				
2006-2007	7 351,0	16 032,7	102 780,0	126 163,7
2008-2009	7 301,8	12 595,4	102 625,0	122 522,2
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement				
2006-2007	–	2 335,8	513,6	2 849,4
2008-2009	–	814,0	306,5	1 120,5
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique				
2006-2007	–	745,3	–	745,3
2008-2009	–	470,0	–	470,0
12. Commerce et développement				
2006-2007	6 324,8	847,0	60 547,3	67 719,1
2008-2009	6 324,8	–	55 072,4	61 397,2

Avant-propos et introduction

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	Total
14. Environnement				
2006-2007	10 634,0	35 196,0	215 101,4	260 931,4
2008-2009	14 705,0	30 585,0	231 842,0	277 132,0
15. Établissements humains				
2006-2007	10 883,3	25 775,4	199 851,0	236 509,7
2008-2009	13 133,0	31 705,5	182 300,0	227 138,5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale				
2006-2007	8 593,1	61 180,4	181 114,4	250 887,9
2008-2009	8 638,1	64 060,4	217 461,5	290 160,0
Titre V				
Coopération régionale pour le développement				
17. Développement économique et social en Afrique				
2006-2007	5 107,7	–	45 376,8	50 484,5
2008-2009	5 559,1	–	67 104,1	72 663,2
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique				
2006-2007	2 810,0	80,0	20 405,0	23 295,0
2008-2009	3 086,4	4,0	24 016,5	27 106,9
19. Développement économique en Europe				
2006-2007	1 123,1	10 540,4	11 803,5	23 467,0
2008-2009	1 135,0	11 150,5	11 459,7	23 745,2
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes				
2006-2007	1 899,0	–	18 493,3	20 392,3
2008-2009	1 855,4	–	17 271,3	19 126,7
21. Développement économique et social en Asie occidentale				
2006-2007	1 104,8	–	10 624,7	11 729,5
2008-2009	912,1	–	8 152,0	9 064,1
Titre VI				
Droits de l'homme et affaires humanitaires				
23. Droits de l'homme				
2006-2007	13 509,4	141 982,3	16 278,5	171 770,2
2008-2009	16 635,4	159 548,4	20 334,8	196 518,6
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables				
2006-2007	–	683 325,0	1 658 348,2	2 341 673,2
2008-2009	–	704 000,0	2 061 000,0	2 765 000,0
25. Réfugiés de Palestine				
2006-2007	–	–	1 075 976,3	1 075 976,3
2008-2009	–	–	1 198 839,5	1 198 839,5
26. Aide humanitaire				
2006-2007	21 702,9	69 617,1	247 307,5	338 627,5
2008-2009	24 237,6	137 759,9	206 862,3	368 859,8
Titre VII				
Information				
27. Information				
2006-2007	937,7	5 678,5	–	6 616,2
2008-2009	1 365,3	5 687,2	–	7 052,5

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	Total
Titre VIII				
Services communs d'appui				
28. Services de gestion et d'appui				
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion				
2006-2007	4 768,6	–	–	4 768,6
2008-2009	4 715,4	–	–	4 715,4
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité				
2006-2007	45 017,2	2 211,7	–	47 228,9
2008-2009	49 854,1	2 211,7	–	52 065,8
C. Bureau de la gestion des ressources humaines				
2006-2007	13 676,5	31,9	–	13 708,4
2008-2009	13 662,0	31,9	–	13 693,9
D. Bureau des services centraux d'appui				
2006-2007	47 934,0	75 156,1	–	123 090,1
2008-2009	53 732,7	80 101,8	–	133 834,5
E. Administration (Genève)				
2006-2007	23 851,9	–	–	23 851,9
2008-2009	27 269,4	–	–	27 269,4
F. Administration (Vienne)				
2006-2007	10 689,8	–	–	10 689,8
2008-2009	11 429,4	–	–	11 429,4
G. Administration (Nairobi)				
2006-2007	17 253,3	–	–	17 253,3
2008-2009	14 039,9	–	–	14 039,9
Titre IX				
Contrôle interne				
29. Contrôle interne				
2006-2007	51 326,4	–	–	51 326,4
2008-2009	63 903,0	–	–	63 903,0
Titre X				
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales				
31. Dépenses spéciales				
2006-2007	18 218,6	–	–	18 218,6
2008-2009	19 182,3	–	–	19 182,3
Titre XII				
Sûreté et sécurité				
33. Sûreté et sécurité				
2006-2007	13 070,7	–	–	13 070,7
2008-2009	12 228,1	–	–	12 228,1
Total général				
2006-2007	593 762,8	1 404 219,4	3 884 094,2	5 882 076,4
2008-2009	661 203,6	1 502 354,0	4 426 516,0	6 590 073,6

Annexe I

Budgétisation axée sur les résultats : définition

Objectifs. Dans le contexte du budget-programme, situation souhaitable qu'est censé produire un processus dynamique visant à répondre dans un délai donné à certains besoins des utilisateurs finals spécifiés.

Réalisation escomptée. Résultat attendu au bénéfice des utilisateurs finals, exprimé en termes quantitatifs ou qualitatifs (norme, unité de valeur ou taux). Les réalisations découlent directement de l'activité menée pour obtenir les produits devant permettre d'atteindre l'objectif visé.

Indicateur de succès. Élément ou critère servant à déterminer dans quelle mesure les objectifs et/ou réalisations escomptées se sont concrétisés. Les indicateurs ont un rapport direct ou indirect avec les objectifs ou les réalisations escomptées, auxquels correspondent les résultats qu'ils servent à mesurer.

Facteur externe. On entend par facteur externe un événement ou une situation indépendante de la volonté des responsables d'une activité, qui influe néanmoins sur le succès ou l'échec de cette activité. Un facteur externe peut faire l'objet d'une hypothèse prévisionnelle ou prendre une forme imprévue.

Produit. On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme ou d'un sous-programme permet de fournir aux utilisateurs finals. Il peut s'agir de rapports, de publications, de sessions de formation, de services de conférence, de services consultatifs de rédaction ou de traduction et de services de sécurité, par exemple, qu'une activité doit avoir permis d'obtenir pour que les objectifs visés soient atteints.

Annexe II

Programmes de travail examinés par des organes spécialisés et chapitres correspondants du budget

<i>Chapitre, programme ou sous-programme</i>	<i>Examiné par</i>	<i>Date de l'examen</i>
6. Utilisations pacifiques de l'espace	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Juin 2006
9. Affaires économiques et sociales		
Politique sociale et développement social	Commission du développement social	Février 2007
Développement durable	Commission du développement durable	Mai 2007
Statistiques	Commission de statistique	Mars 2007
Population	Commission de la population et du développement	Avril 2007
Égalité des sexes et promotion de la femme	Commission de la condition de la femme	Mars 2007
Gestion durable des forêts	Forum des Nations Unies sur les forêts	Avril 2007
12. Commerce et développement	Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	Janvier et juillet 2007
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	Groupe consultatif commun	Avril 2007
14. Environnement	Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Forum ministériel mondial pour l'environnement)	Février 2007
15. Établissements humains	Comité des représentants permanents	Mai 2007
17. Développement économique et social en Afrique	Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (Comité d'experts)	Mars 2007
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Avril 2006
	Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission	Juin 2006
19. Développement économique en Europe	Commission économique pour l'Europe	Janvier-février 2006
	Groupe d'experts du programme de travail	Février 2006
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Avril 2006
21. Développement économique et social en Asie occidentale	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Mai 2006
24. Opérations de protection internationale, solutions durables et assistance en faveur des réfugiés	Comité permanent des réfugiés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Septembre 2006

Annexe III

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les questions multisectorielles

(A/60/7, chap. I)

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Il faudrait, de l'avis du Comité, faire une distinction entre les produits dont l'exécution a été prescrite par des organes délibérants (produits non discrétionnaires) et ceux qui procèdent d'une initiative du Secrétariat (produits discrétionnaires) (par. 7). Le Comité consultatif considère qu'il importe de faire une distinction entre les produits qui, à l'origine, procédaient d'une initiative du Secrétariat (produits discrétionnaires) et ceux qui découlaient d'un mandat émanant d'un organe délibérant (produits non discrétionnaires) (par. 16).

Le Comité pense que la définition d'un « produit » devrait être mieux précisée, vu que le terme s'applique pratiquement à toutes les activités de l'Organisation, qu'il s'agisse d'activités de fond ou d'activités d'appui, de caractère continu ou ponctuel, facilement mesurables ou difficiles à chiffrer. Il faudrait également que le terme « produit » soit appliqué uniformément partout dans l'Organisation, pour assurer la compatibilité entre les différents départements et bureaux (par. 8).

Le Comité consultatif estime qu'il faudrait faire une distinction entre les produits exécutés dans les domaines de fond et les services d'appui. Dans le cas des fonctions d'appui et d'administration, le mode d'application de la budgétisation axée sur les résultats n'est guère utile. Au

Des précisions concernant les textes portant autorisation des produits non discrétionnaires ont été données, s'il y a lieu, à la rubrique « Explication » du tableau relatif aux chapitres concernés du budget récapitulant les produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits pendant l'exercice biennal 2008-2009.

Le Bureau des services de contrôle interne et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité n'ont cessé de se pencher sur les questions de catégorisation et de quantification des produits. Les efforts en la matière ont été entrepris en consultation avec les interlocuteurs au sein des départements et bureaux pendant l'établissement du budget et l'exécution des programmes. D'autres améliorations devraient être apportées comme suite à l'examen de la gestion axée sur les résultats demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/245.

Les indicateurs appliqués aux domaines d'appui ont été examinés dans le cadre de l'élaboration et de l'examen du plan-programme biennal. Les instructions à suivre pour l'élaboration de projets de budget-programme mettaient l'accent sur les conclusions préliminaires d'une inspection de l'utilisation de l'outil de mesure de la satisfaction de la clientèle et de paramètres en ligne, effectuée par le Bureau des services de contrôle interne.

lieu de se référer à des indicateurs de succès vagues et subjectifs, tels que le pourcentage de personnes interrogées par l'administration qui se disent satisfaites, ou le pourcentage de bureaux faisant état de gains de productivité, il faudrait utiliser des indicateurs du volume de travail qui permettent des comparaisons avec les normes en vigueur à l'extérieur.

L'information concernant les gains de productivité dans les services d'appui devrait également indiquer s'il s'agit de projets ponctuels et, en pareil cas, préciser leur calendrier d'exécution (par. 9).

Les informations concernant l'élimination de produits procédant d'une initiative du Secrétariat ou prescrits par des organes délibérants auraient sans doute présenté davantage d'utilité si le projet de budget avait indiqué les activités et produits nouveaux qui sont proposés pour remplacer ceux qui seraient éliminés. Le Comité estime également que, lorsque des produits supprimés ne doivent pas être remplacés spécifiquement par des produits nouveaux, il faudrait s'efforcer de déterminer le volume des ressources qui pourraient être réaffectées à d'autres fins (par. 15).

Il faudrait que le projet de budget-programme définisse clairement le degré de participation des organes intergouvernementaux dans la formulation des programmes d'activités qui sont financés grâce au budget ordinaire de l'ONU (par. 18).

Le Comité recommande aussi que, dans les prochains projets de budget, le terme « parties prenantes » soit bien précisé, et qu'il ne soit pas considéré comme un facteur externe s'il s'agit d'entités de l'Organisation (par. 19).

Si les indicateurs de succès concernant le budget-programme sont identiques à ceux établis dans le plan-programme biennal, on a toutefois tenu compte, chaque fois que possible, de ces conclusions pour définir les mesures des résultats applicables. En outre, les questions propres aux domaines d'appui sont traitées dans les fascicules correspondants du budget [par exemple, voir l'annexe III du document A/62/6 (Sect. 2)].

Les arrangements révisés pour la présentation des produits et des ressources afférentes seront fonction des conclusions de l'examen de la gestion axée sur les résultats (demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/145) et de l'avis que donnera l'Assemblée concernant le rapport sur la possibilité d'appliquer les principes de la comptabilité analytique au Secrétariat (A/61/826)

On trouvera à l'annexe II du présent document des informations concernant les programmes de travail pour 2008-2009 examinés par des organes spécialisés et les chapitres correspondants du budget.

Cette recommandation a été soulignée dans les instructions budgétaires ainsi que pendant l'établissement du budget.

Le Comité recommande donc qu'on envisage de mettre à jour le Règlement et les règles régissant la planification des programmes (dont la dernière version remonte à 2000), afin de prendre en compte tous les changements que l'Assemblée générale a apportés au processus de planification, de suivi et d'évaluation des programmes (par. 20).

Le Comité consultatif espère qu'un effort sera fait pour améliorer la présentation, et qu'à l'avenir les projets de budget-programme renseigneront également sur l'utilité des dépenses que l'Organisation entend consacrer au suivi et à l'évaluation (par. 26).

Soucieux que le SIS ne dépende pas d'un seul département, en l'occurrence le Département des affaires économiques et sociales, aidé occasionnellement par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Bureau des services de contrôle interne, le Comité engage le Secrétariat à s'occuper davantage du perfectionnement du SIS et le prie de rendre compte des progrès accomplis dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. En outre, le Comité estime que l'évaluation des programmes, qui privilégie la qualité, et le SIS, qui porte sur les aspects quantifiables, doivent se compléter et que les directeurs de programme devraient veiller à ce que des données qualitatives soient introduites dans le système (par.31).

De l'avis du Comité, le cycle d'établissement du budget, qui s'étale sur environ 15 mois, est beaucoup trop long. Le Comité recommande que les pratiques budgétaires actuelles soient analysées en profondeur en vue de réduire la durée de ce cycle (par. 33).

Le Règlement et les règles régissant la planification des programmes seront mis à jour lorsque l'Assemblée générale aura examiné le rapport sur le bilan de l'expérience acquise en matière de planification et de budgétisation (A/62/81) et se sera prononcée sur ce rapport et sur la mise en œuvre d'autres modifications qu'elle a apportées.

Des informations complémentaires concernant le suivi et l'évaluation ont été fournies dans l'introduction au projet de budget-programme.

Les arrangements révisés seront abordés dans le contexte des conclusions de l'examen de la gestion axée sur les résultats demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/245. Les critères propres au système seront également évalués dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de gestion intégré.

Des propositions tendant à réduire la durée du cycle d'établissement du budget ont été soumises à l'Assemblée générale dans le document A/60/692.

Le Comité estime que le Secrétariat traite aussi, dans le projet de budget-programme, des questions intersectorielles abordées au chapitre premier du rapport du Comité sur le projet de budget-programme pour l'exercice en cours. Il le prie de rendre compte, à l'avenir, dans une annexe distincte de la suite donnée aux recommandations approuvées par l'Assemblée générale (par. 34).

Le Comité fait remarquer que l'Assemblée générale n'a jamais adopté une méthode de budgétisation purement « additive » et que toutes les dépenses doivent être justifiées (par. 38).

Étant donné le montant des dépenses consacrées aux missions politiques spéciales, le Comité estime qu'il est désormais nécessaire de suivre une méthode permettant d'indiquer plus précisément si les dépenses prévues dans les différents objets sont ou non renouvelables afin qu'il soit possible d'analyser rigoureusement les coûts. Le Comité compte que le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 sera établi dans cette optique (par. 40).

Le Comité consultatif note que les informations complémentaires qui lui ont été communiquées sont peu explicites sur les coûts standard et les coûts unitaires retenus pour établir le budget de remplacement des ordinateurs (dans tous les lieux d'affectation) et des imprimantes (au Siège seulement), et ne renferment aucune indication de cet ordre pour les fournitures et accessoires, le mobilier et l'entretien du matériel de bureautique. Il considère que ces informations devraient lui être fournies avec la justification complète des coûts standard et des coûts unitaires appliqués pour établir les prévisions de dépenses (par. 41).

La présente annexe répond à cette recommandation.

Les explications concernant les ressources demandées dans les projets de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 offrent une justification complète de toutes les ressources, des précisions étant fournies par objet de dépense dans les habituelles informations complémentaires à chaque fascicule.

Les ressources consacrées aux missions politiques spéciales ont été prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 compte tenu de la répartition des objets de dépense approuvé dans les estimations révisées pour l'exercice 2006-2007.

Les informations complémentaires communiquées indiquent désormais les coûts standard des ordinateurs dans tous les lieux d'affectation, ainsi que des ordinateurs et imprimantes, de l'entretien et des services communs au Siège.

Le Comité recommande donc qu'à l'avenir des informations lui soient fournies pour qu'il sache dans quelle mesure, selon quelles modalités et avec quels résultats les divers organismes des Nations Unies coopèrent en vue de mener des activités dont l'exécution incombe à plusieurs d'entre eux. Il est d'avis que les futurs projets de budget-programme devraient clairement indiquer comment et en quoi d'autres programmes, fonds et institutions contribuent à l'obtention de certains résultats (par. 42).

Bien que les possibilités de recruter du personnel sur le plan national soient plus limitées dans le cas des activités prévues au budget ordinaire que dans celui d'opérations de maintien de la paix, le Comité pense néanmoins qu'il importe de déployer des efforts soutenus pour attirer et recruter cette catégorie de personnel partout où cette solution s'avère pratique et faisable, comme par exemple dans les commissions régionales, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et dans les centres d'information des Nations Unies. Les activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires, qui offrent peut-être davantage de possibilités en la matière, tireraient également profit de ce mode de recrutement (par. 70).

Le Comité consultatif pense qu'il faudrait envisager d'autoriser les directeurs de programme, dans le cadre de l'exécution d'un budget particulier, à utiliser avec souplesse les postes normalement destinés à du personnel international pour y affecter des fonctionnaires recrutés sur le plan national s'ils jugent cette formule plus efficace pour atteindre les objectifs du programme, ce qui permettrait également de libérer des ressources aux fins des activités d'exécution. Le Secrétaire général devrait faire rapport

Pour l'exercice biennal 2008-2009, toute contribution à un produit qui est finalement réalisé par un autre programme est indiquée sous la rubrique « Autres activités de fond », en rapport avec la sous-rubrique « Organisation de réunions et activités du Conseil des chefs de secrétariat ou interinstitutions, et contribution aux produits communs ».

En application de cette recommandation, il a été demandé aux directeurs de programmes de faire des propositions en vue de recruter du personnel sur le plan national chaque fois que cela est pratique et possible. C'est ainsi que, dans le cadre des aménagements apportés au tableau d'effectifs, 12 postes d'administrateur recruté sur le plan national ont été créés.

Comme indiqué ci-dessus, les propositions pour l'exercice biennal 2008-2009 tiennent compte des aménagements apportés au tableau d'effectifs en vue de recruter du personnel sur le plan national chaque fois que cela est pratique et possible. Pour ce qui est d'apporter d'autres aménagements pendant l'exécution du budget, sous réserve des directives du Comité consultatif et de l'Assemblée générale, on pourrait envisager de créer, au cas par cas et à titre temporaire, des postes d'administrateur recruté sur le plan national au lieu de postes de fonctionnaire international afin de s'attacher les services de ce personnel à titre temporaire pendant l'exécution du budget, quitte à rendre compte des économies ainsi réalisées aux fins de l'exécution des

à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme (par. 71)

Le Comité demande qu'à l'avenir des informations soient également fournies concernant les postes prêtés (par. 74).

Le Comité souligne que les renseignements supplémentaires devraient inclure des statistiques du volume de travail pour justifier les demandes de postes nouveaux, et pour les demandes de reclassement, préciser les changements apportés quant à la nature du poste et aux responsabilités qui s'y attachent (par. 75).

Pour les raisons qu'il faisait valoir dans son rapport précédent, le Comité réitère cette recommandation (les pouvoirs conférés au Secrétaire général en matière de reclassement de postes) (par. 77).

Le Comité est d'avis que des améliorations considérables s'imposent en ce qui concerne la publication des gains d'efficacité, qui devraient reposer sur une méthode bien établie et une approche et des normes communes, ainsi que des outils de mesure objectifs et des repères et calendriers identifiables et réalistes. La question des mesures, positives ou négatives, propres à inciter les directeurs de programmes à réaliser des gains d'efficacité doit également être posée. Le Comité souligne qu'il incombe au premier chef au Département de la gestion d'élaborer une approche coordonnée s'agissant de favoriser et de faire apparaître les gains d'efficacité. Le Comité recommande qu'à l'avenir, un récapitulatif des mesures et gains d'efficacité soit inclus dans l'introduction au projet de budget-programme et que des renseignements détaillés sur ces mesures et gains

programmes et des ajustements y afférents, dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

Les postes prêtés sont indiqués, le cas échéant, dans les tableaux récapitulatifs correspondants. Ces postes sont indiquées (généralement par une note de bas de page) dans des tableaux récapitulatifs au titre des renseignements supplémentaires.

Les changements apportés quant à la nature du poste et aux responsabilités qui s'y attachent sont détaillées dans les justifications figurant dans les renseignements supplémentaires. On tient également compte des renseignements supplémentaires concernant les statistiques du volume de travail lorsque cela permet de justifier les ajustements d'effectifs. D'autres renseignements supplémentaires seront fournis concernant des domaines particuliers, selon les besoins.

Le recours aux pouvoirs conférés au Secrétaire général en matière de reclassement de postes fait l'objet des paragraphes 17 à 22 du document A/60/572/Add.3.

Le rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/62/69) sera examiné par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Le rapport fait le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion et des mesures complémentaires que le Secrétaire général a inscrites dans sa stratégie de renforcement de l'efficacité de l'Organisation pour aider celle-ci à mieux s'acquitter de sa mission et à donner effet aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

En outre, le Secrétaire général a fait rapport sur la possibilité d'appliquer les principes de la comptabilité analytique au Secrétariat (A/61/826). Compte tenu des décisions prises concernant ce rapport et de la mise en œuvre d'un système de gestion intégré, d'autres améliorations pourraient être apportées à l'établissement de rapports sur les mesures et les gains d'efficacité. Dans l'intervalle, des informations succinctes continueront d'être fournies dans le cadre des renseignements supplémentaires, selon les besoins.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

figurent dans les renseignements complémentaires qui lui sont fournis (par. 102).

En conséquence, le Comité recommande que la présentation des fonds extrabudgétaires soit revue afin, notamment, de la rendre plus compatible avec les principes de la budgétisation axée sur les résultats (par. 106).

Cette recommandation sera abordée dans le contexte des conclusions de l'examen de la gestion axée sur les résultats demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/245.